Nations Unies ESCAP/81/33

Conseil économique et social

Distr. générale
11 juin 2025

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Quatre-vingt-unième session
Bangkok, 21-25 avril 2025

Compte rendu des travaux

Point 1 de l'ordre du jour
Ouverture de la session

1. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a élu Mme Arzu Rana Deuba (Népal) à la présidence de sa quatre-vingt-unième session le 21 avril 2025. Celle-ci a présidé l'ouverture de la session. La Première Ministre thaïlandaise, Mme Paetongtarn Shinawatra, a fait une déclaration. Des messages vidéo des personnalités ci-après ont été diffusés : M. Philemon Yang, Président de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale ; M. Bob Rae, quatre-vingtième Président du Conseil économique et social et la Vice-Secrétaire générale de l'ONU. La Secrétaire exécutive de la Commission a prononcé des allocutions de bienvenue.

2. Un message vidéo de M. Muhammad Yunus, Conseiller principal du Bangladesh, a été diffusé. M. Panapasi Nelesone, Vice-Premier Ministre et Ministre des finances et du développement économique des Tuvalu, a fait une déclaration.

Point 2 de l'ordre du jour
Questions de politique générale actuelles ou nouvelles relatives au développement inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique

Alinéa a)
Débat général

3. La Commission était saisie de la note du secrétariat intitulée « Questions de politique générale actuelles ou nouvelles relatives au développement inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique » (ESCAP/81/2).

4. La Secrétaire exécutive a fait des observations liminaires et prononcé une déclaration de politique générale.

5. Les représentantes et représentants des membres de la Commission ci-après ont fait des déclarations ou diffusé des messages vidéo : Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Fidji, France, Géorgie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Malaisie, Maldives, Mongolie, Pakistan, Pays-Bas (Royaume des), Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Turkménistan, Türkiye, Vanuatu et Viet Nam.

Merci de recycler

6. Les représentants des membres associés de la Commission ci-après ont fait des déclarations : Hong Kong (Chine) et Îles Cook.

7. Un représentant de l'Allemagne, Observateur permanent auprès de la Commission, a fait une déclaration.

8. Les représentantes et représentants des organismes, institutions spécialisées et fonds des Nations Unies ci-après ont fait des déclarations : Agence internationale de l'énergie atomique et Organisation internationale pour les migrations.

9. Les représentantes et représentants des organisations intergouvernementales ci-après ont également fait des déclarations : Commission économique eurasienne et Forum international des transports.

10. Des déclarations ont aussi été faites par la Présidente du Réseau des entreprises durables de la CESAP et les représentantes et représentants du Comité international de la Croix-Rouge et de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

11. La Commission a reconnu la complexité et le caractère interdépendant des défis liés au développement régional, qu'il s'agisse de l'urbanisation rapide, des transitions démographiques, des inégalités croissantes, des défis environnementaux ou des catastrophes naturelles. Dans ce contexte, plusieurs États membres ont mis l'accent sur l'utilité de la Commission en tant que plateforme régionale de dialogue, notant qu'elle facilitait l'apprentissage entre pairs, le partage de connaissances, l'assistance technique et la coopération Sud-Sud et soutenait l'exécution d'examens nationaux et locaux volontaires en lien avec les objectifs de développement durable. Les représentant(e)s de ces États membres ont souligné qu'il importait de catalyser les partenariats. Plusieurs États membres ont insisté sur l'importance des plateformes régionales, de l'assistance technique et des partenariats, autant d'outils qui contribuaient à la réalisation des objectifs. D'autres États membres ont appuyé ce constat, reconnaissant le rôle que jouait la Commission pour faciliter le partage des connaissances, les initiatives conjointes et le développement stimulé par l'innovation.

12. De nombreux(ses) représentant(e)s ont réaffirmé leur volonté de soutenir la Commission dans son rôle d'instance de réflexion régionale et de plateforme de rassemblement permettant de promouvoir la coopération et de relever les défis communs. Ils (elles) ont encouragé le secrétariat à continuer à apporter son soutien aux États membres par l'intermédiaire de travaux analytiques, d'activités de renforcement des capacités et d'assistance technique, ainsi que de concertations intergouvernementales. Plusieurs États membres ont indiqué qu'ils apportaient des contributions financières et techniques à l'appui des initiatives de la Commission.

13. Les représentantes et représentants ont également mis en avant les activités menées par les institutions régionales, à savoir le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement, le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes, le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie, le Centre pour la mécanisation agricole durable et l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique.

14. Plusieurs États membres ont réaffirmé l'importance du multilatéralisme et de la collaboration, indispensables pour bâtir des villes inclusives, résilientes et durables, conformément aux objectifs de développement durable et au Nouveau Programme pour les villes.

15. Plusieurs représentant(e)s ont également souligné l'importance de la coopération régionale et sous-régionale, qui passait notamment par la participation à des organisations régionales comme l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle.

16. Plusieurs représentant(e)s ont noté que le resserrement des conditions budgétaires et les niveaux élevés de dette souveraine étaient des obstacles considérables à la croissance économique, aux investissements publics dans les infrastructures et les services sociaux, ainsi qu'aux progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Certain(e)s représentant(e)s ont souligné qu'il fallait réduire le risque de surendettement, notamment en adoptant des initiatives d'annulation de la dette.

17. Plusieurs représentant(e)s ont noté que les niveaux élevés d'incertitude et d'instabilité économiques constituaient un risque pour le développement. Un représentant a dit craindre que l'utilisation inappropriée des droits de douane n'ait un effet néfaste sur les intérêts commerciaux des pays, n'affecte le système commercial multilatéral fondé sur des règles et ne crée une incertitude dans le paysage économique mondial. Il a appelé à privilégier l'ouverture et la coopération pour promouvoir le développement inclusif et durable. Un représentant a fait valoir que l'inflation galopante et l'explosion de la dette publique constituaient des menaces et des obstacles au développement.

18. Plusieurs représentant(e)s ont souligné que les pays devaient se fixer comme objectifs principaux de développer des économies industrielles durables, d'augmenter la productivité et de mettre la priorité sur la croissance verte et les partenariats climatiques régionaux.

19. La Commission a estimé que le thème retenu, à savoir la coopération régionale pour un développement urbain résilient et durable en Asie et dans le Pacifique, était opportun et très pertinent, en particulier dans le contexte de l'urbanisation croissante, des transitions démographiques et de la vulnérabilité climatique dans la région. Elle a reconnu que l'urbanisation était un moteur essentiel de la croissance économique et de la transformation dans toute la région, mais noté qu'elle soulevait également des défis considérables en matière de logement, d'infrastructures, de prestation de services de base et de durabilité environnementale.

20. Plusieurs États membres ont mis en avant le rôle des villes, qui contribuaient aux problèmes climatiques, mais aussi à leur résolution. Ces États membres ont estimé que les zones urbaines étaient essentielles à la résilience aux changements climatiques et plaidé en faveur de l'intégration des objectifs liés au climat dans les stratégies de développement urbain. Plusieurs représentant(e)s ont noté l'importance des examens nationaux et locaux volontaires dans le renforcement du suivi des objectifs de développement durable et la promotion d'une mise en œuvre inclusive.

21. Plusieurs représentant(e)s ont souligné qu'il importait de renforcer la résilience de toutes les communautés, notamment des communautés urbaines vulnérables. Ils (elles) ont dit qu'il importait de veiller à ce que personne ne

soit laissé de côté dans l'accès aux services de base et aux opportunités, surtout dans un contexte de multiplication des défis mondiaux, tels que les changements climatiques ; les changements démographiques, notamment le vieillissement de la population et l'élargissement de la fracture numérique.

22. Plusieurs États membres ont noté que les villes intelligentes et la transformation numérique jouaient un rôle important dans le développement urbain inclusif et durable. De nombreux(ses) représentant(e)s ont fait part des stratégies et initiatives pilotes de leur pays, qui tiraient parti des infrastructures numériques pour améliorer la gestion urbaine et la prestation de services dans les villes. D'autres représentant(e)s ont mis l'accent sur : a) l'utilisation de politiques axées sur les données et de plateformes numériques pour soutenir la planification et la prise de décision et b) la mise en place de systèmes numériques ou de gouvernance en ligne visant à accroître la transparence et l'efficacité des services urbains.

23. La Commission a été informée des mesures prises au niveau national pour élargir l'accès à un logement convenable et abordable, l'accent étant mis en particulier sur les groupes à faible revenu, les établissements informels et les populations vulnérables aux catastrophes naturelles et aux effets des changements climatiques. Parmi les initiatives mises en avant figuraient la révision des politiques du logement nationales ; la mise en place de partenariats public-privé à grande échelle et l'intégration des stratégies relatives au logement dans des cadres plus larges d'adaptation et de résilience aux changements climatiques, de réduction des risques de catastrophe et de développement inclusif. Le logement était non seulement un élément clef des infrastructures urbaines, mais aussi un domaine stratégique essentiel au renforcement de la protection sociale, à la réduction de la pauvreté urbaine et au renforcement de la résilience face aux catastrophes. Dans la perspective de créer des villes vivables, inclusives et durables, plusieurs États membres ont souligné l'importance d'un aménagement urbain et de politiques urbaines intégrés, du logement convenable et abordable et de l'amélioration de la fourniture de services de base afin de répondre aux besoins croissants des populations urbaines.

24. Plusieurs membres de la Commission ont noté avec préoccupation que le rythme rapide de l'urbanisation en Asie et dans le Pacifique risquait d'aggraver les inégalités socioéconomiques et de toucher tout particulièrement les groupes vulnérables tels que les femmes, les personnes handicapées et les personnes âgées. Plusieurs représentant(e)s ont souligné que garantir un accès équitable à l'éducation, aux technologies numériques et aux ressources économiques était essentiel pour faire progresser le développement urbain inclusif.

25. Certain(e)s représentant(e)s ont dit être préoccupé(e)s par le financement insuffisant du développement, notamment en ce qui concerne l'accès au financement à des conditions favorables. Les mécanismes de financement novateurs, comme le financement mixte, les obligations vertes et durables, l'amélioration de l'accès au financement abordable et le développement des marchés de droits d'émission de carbone, ont été considérés comme des moteurs du développement durable. Plusieurs États membres ont également souligné qu'il fallait veiller à ce que l'accès au financement de l'action climatique à des conditions favorables soit équitable, rapide et prévisible, en particulier pour les pays en situation particulière (à savoir, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement).

26. Plusieurs représentant(e)s ont pris note des profonds changements démographiques et mutations de la population à l'œuvre dans toute la région et mentionné les programmes et initiatives mis en place pour y faire face, à savoir : a) faire participer les représentant(e)s des jeunes aux initiatives publiques ; b) offrir d'autres possibilités d'apprentissage aux jeunes non scolarisés ; c) investir dans l'éducation, y compris dans la formation professionnelle continue et l'apprentissage tout au long de la vie ; d) fournir aux jeunes des logements sociaux et centrés sur la collectivité, ainsi que des prêts à des conditions favorables, afin de leur permettre d'acquérir un logement et e) instaurer la gratuité des transports publics pour les personnes âgées.

27. Plusieurs représentant(e)s ont souligné l'importance de l'inclusion sociale pour assurer un développement résilient et durable. Plusieurs États membres ont fait part de politiques et initiatives nationales axées sur l'autonomisation des jeunes, le handicap, l'égalité des sexes et l'accès aux services essentiels pour les communautés marginalisées. Plusieurs représentant(e)s ont réaffirmé que l'urbanisation inclusive et le développement résilient face aux changements climatiques devaient être fondés sur les droits de la personne et la mobilisation de la population, une attention particulière devant être accordée aux groupes vulnérables tels que les travailleurs du secteur informel, les personnes handicapées, les personnes âgées, les enfants et les peuples autochtones.

28. Il a été noté que des problèmes persistants, tels que l'accès limité au financement, le clivage numérique et le manque de logements abordables et résilients aux changements climatiques touchaient tout particulièrement les femmes, les personnes handicapées et les autres groupes de population vulnérables.

29. Certain(e)s représentant(e)s ont souligné qu'il fallait renforcer le leadership et la participation des femmes dans l'aménagement urbain et utiliser la budgétisation tenant compte des questions de genre comme moyen de lutter contre les inégalités structurelles.

30. Plusieurs représentant(e)s ont donné des exemples de mesures visant à faire progresser l'égalité des sexes et l'inclusion sociale en milieu urbain. Il s'agissait notamment de programmes de santé et de protection sociale ciblés pour les femmes, les personnes âgées, les personnes handicapées et d'autres groupes de population vulnérables. D'autres mesures ont été mises en avant, notamment la priorité accordée à l'accès des femmes à la propriété immobilière et l'octroi de ressources financières pour soutenir les entreprises dirigées par des femmes dans les zones urbaines.

31. Plusieurs membres de la Commission ont réaffirmé leur engagement à ne laisser personne de côté dans le processus de développement urbain résilient et durable. Plusieurs représentant(e)s ont fait valoir que l'urbanisation devait être axée sur l'être humain, inclusive et résiliente aux changements climatiques.

32. De nombreux(ses) représentant(e)s ont indiqué qu'il fallait mettre en place des systèmes de protection sociale ou généraliser ceux qui existaient déjà, notamment les dispositifs de sécurité et d'assistance sociale, les pensions et les assurances maladie inclusives.

33. On a insisté sur l'utilité de la coopération multilatérale et régionale, des partenariats et du partage de données d'expérience pour traiter certaines questions, notamment celles liées aux migrations. Il a été reconnu que la

Commission était une plateforme utile à cet égard, notamment pour promouvoir des mesures visant à réduire les vulnérabilités et à renforcer l'inclusion.

34. Plusieurs représentant(e)s ont estimé que les changements climatiques constituaient un défi important et croissant pour la région, certains pays les qualifiant de menace existentielle.

35. Un représentant a souligné la vulnérabilité des écosystèmes aux changements climatiques et aux catastrophes environnementales, notamment aux inondations massives sans précédent, ainsi que la nécessité d'élaborer des plans d'adaptation sectoriels et de remédier aux pertes économiques et non économiques causées par les changements climatiques, telles que l'appauvrissement de la biodiversité.

36. Certains États membres ont mis en avant les engagements pris au plan national et les cadres législatifs de leur pays en faveur de l'action climatique, indiquant qu'ils plaçaient les objectifs climatiques au centre de leurs stratégies de développement et soutenaient l'Accord de Paris. Plusieurs pays ont souligné qu'il importait d'accroître les investissements dans les solutions fondées sur la nature et de développer la préparation aux catastrophes et les systèmes d'alerte rapide. Certains États membres ont souligné l'importance des approches communautaires.

37. Plusieurs représentant(e)s de petits États insulaires en développement du Pacifique ont estimé que les changements climatiques restaient la menace la plus grave pour le développement durable, mettant en péril les infrastructures, les moyens de subsistance et la vie humaine, tandis que la croissance économique et le développement dans les villes de la région restaient inégaux, les déficits de financement aggravant encore les disparités. Les représentant(e)s ont indiqué que, compte tenu de l'isolement géographique et du manque de ressources des petits États insulaires en développement, l'assistance technique, l'apport de financements et la mise en commun des connaissances de la part de la communauté internationale étaient considérés comme essentiels. Le rôle de la Commission en tant que plateforme de coopération régionale continuait d'être inestimable, puisqu'elle favorisait la collaboration au sein de la région et au-delà et encourageait fortement l'adoption de pratiques exemplaires et l'apprentissage entre pairs.

38. Afin de favoriser la résilience climatique et le développement durable, plusieurs États membres ont souligné qu'il était nécessaire de renforcer les approches intégrées dans tous les secteurs, notamment dans ceux liés à l'eau, à l'alimentation, à l'agriculture, aux terres et aux océans. On a souligné que les mesures visant à améliorer la gestion durable des ressources en eau, notamment dans les bassins fluviaux partagés, étaient essentielles pour s'adapter aux changements climatiques et répondre aux défis environnementaux. Le reboisement et les solutions urbaines fondées sur la nature, notamment l'aménagement de zones humides et de corridors écologiques dans les centres urbains, étaient certains des exemples donnés par les États membres en vue de renforcer la biodiversité, la sécurité alimentaire et hydrique, la santé humaine et la santé des écosystèmes, le stockage du carbone, les moyens de subsistance et la résilience climatique globale. Certain(e)s représentant(e)s ont rappelé qu'il importait de protéger les océans et souligné que les initiatives en faveur de l'économie bleue, de l'exploitation durable des pêches, de la restauration des mangroves et de la création de villes côtières durables et résilientes aux changements climatiques faisaient partie intégrante des stratégies de développement résilient.

39. Certains États membres ont fait état des défis liés à la pollution atmosphérique et à la gestion des déchets, tandis que d'autres ont signalé des progrès dans la mise en œuvre de stratégies en faveur de l'économie circulaire et dans l'amélioration des systèmes de gestion des déchets urbains grâce à de meilleures initiatives en matière de collecte de données et de recyclage. Certain(e)s représentant(e)s ont décrit les mesures prises au plan national et sous-régional pour améliorer la qualité de l'air grâce à des cadres renforcés de lutte contre la pollution atmosphérique, au durcissement des normes et réglementations nationales, à l'installation d'infrastructures de surveillance et à la coopération sur la pollution atmosphérique transfrontière due aux brumes sèches.

40. En ce qui concerne la nécessité de repenser l'infrastructure et la planification urbaines face aux catastrophes naturelles et aux risques liés à l'énergie et au climat, certain(e)s représentant(e)s ont mis en avant les mesures prises au niveau national pour promouvoir l'adoption de pratiques d'aménagement urbain et de construction efficientes sur le plan énergétique ; les initiatives nationales visant à promouvoir les technologies vertes et les matériaux écologiques ; la conception de bâtiments résilients face aux catastrophes et économes en énergie.

41. Plusieurs États membres ont informé la Commission des mesures qu'ils avaient prises au plan national pour accroître les investissements dans les initiatives vertes et l'énergie propre dans le cadre de stratégies plus larges visant à promouvoir un développement durable et à faible intensité de carbone. De nombreux États membres ont rendu compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de leurs stratégies et objectifs nationaux en matière de changements climatiques, notamment en ce qui concerne la neutralité climatique et les énergies renouvelables.

42. Certain(e)s représentant(e)s ont souligné le rôle que jouaient les investissements intelligents sur le plan climatique pour soutenir le développement durable et la résilience, en particulier dans les zones vulnérables. Plusieurs États membres ont également fait état d'initiatives visant à améliorer l'efficacité énergétique et la résilience face aux catastrophes des bâtiments et du secteur de la construction, consistant notamment à actualiser les codes du bâtiment ; à intégrer les énergies renouvelables et à utiliser des matériaux et des technologies plus perfectionnés.

43. Un représentant a souligné qu'il était urgent d'accélérer la transition énergétique, moyennant l'apport d'un soutien équitable et adapté aux pays dépendants des combustibles fossiles. Un autre représentant a plaidé en faveur d'une approche équilibrée de la fourniture de sources d'énergie abordables, fiables, durables et modernes pour tous, et fait remarquer que le passage à des sources d'énergie à faible intensité de carbone ne devait pas se faire au détriment d'autres éléments du développement socioéconomique.

44. Quelques représentant(e)s ont mis l'accent sur l'importance de la coopération régionale dans le domaine de l'énergie, notamment par le biais de projets d'intégration transfrontière des réseaux électriques et de dialogues régionaux sur l'énergie, et rendu compte des initiatives prises en ce sens dans leur pays.

45. Plusieurs représentant(e)s ont noté que la transformation numérique pouvait être un des catalyseurs du développement inclusif et durable, notamment grâce à l'exploitation du potentiel de transformation des technologies numériques telles que l'intelligence artificielle et les mégadonnées, qui pouvaient stimuler la croissance économique et améliorer l'efficacité et l'efficience de la prestation des services publics.

46. Un État membre a estimé qu'il était important de faire jouer la coopération régionale aux fins du développement des technologies numériques, notamment de l'intelligence artificielle, afin de promouvoir un développement durable et résilient.

47. Plusieurs représentant(e)s ont indiqué qu'il fallait accélérer l'investissement dans l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication, en particulier dans les zones rurales et mal desservies. Ils (elles) ont également noté qu'il fallait généraliser l'accès aux technologies numériques, qui pouvaient renforcer la compétitivité des entreprises et offrir à tous de nouvelles perspectives économiques et sociales.

48. Plusieurs représentant(e)s ont également fait remarquer que les politiques et stratégies nationales relatives au passage au numérique pourraient permettre de réduire la fracture numérique croissante et d'améliorer la prestation des services publics pour tous, notamment grâce à des réformes intersectorielles dans les domaines du travail, de l'éducation, de la santé et du financement.

49. La Commission a été informée des initiatives prises par les pays en vue d'améliorer la connectivité des transports en procédant à la construction, la rénovation et l'exploitation de routes, de chemins de fer, de ports secs et de ports maritimes. Plusieurs représentant(e)s ont mis en avant le rôle de la coopération régionale et sous-régionale et souligné qu'il importait d'améliorer l'efficacité des transports grâce à la transformation numérique de ce secteur et à d'autres moyens.

50. Certain(e)s représentant(e)s ont pris note des initiatives visant à promouvoir le transport ferroviaire afin d'améliorer la durabilité des transports et la connectivité des pays en développement sans littoral, notamment par l'extension des infrastructures ferroviaires et l'électrification du rail dans le but de réduire les émissions de carbone.

51. Plusieurs membres de la Commission ont souligné le rôle important de la technologie et de la transformation numérique dans le secteur des transports et des infrastructures de mobilité intelligentes. À cet égard, la Commission a été informée des initiatives nationales visant à améliorer la mobilité urbaine par l'intermédiaire de projets tels que le développement de systèmes de transport intelligents.

52. Plusieurs membres de la Commission ont souligné les efforts déployés pour promouvoir l'accessibilité, la durabilité et la résilience des systèmes de transport urbain, notamment des systèmes de transport en commun en zone urbaine. Dans ce contexte, la Commission a été informée d'initiatives nationales, telles que : a) la promotion de la mobilité durable ; b) la mise en œuvre de politiques sur la mobilité verte, axées notamment sur l'efficacité énergétique dans les transports, l'électrification des transports et les systèmes de transport urbain à faibles émissions et c) la mise en œuvre de mesures visant à rendre les transports plus accessibles et plus abordables, y compris par des mesures de tarification et un développement urbain axé sur l'être humain. Plusieurs représentant(e)s ont indiqué que, malgré les efforts déployés, il restait difficile d'améliorer la durabilité et l'efficacité des systèmes de transport public urbain.

53. Plusieurs représentant(e)s de pays en développement sans littoral ont indiqué que le développement des transports, du commerce, de technologies de l'information et de la communication à la pointe du progrès et de la connectivité énergétique était une priorité afin de promouvoir le développement inclusif et durable de leur pays.

54. Plusieurs représentant(e)s ont mis l'accent sur la promotion des couloirs internationaux de transport et des projets de connectivité des transports entre régions ; l'intégration du système de transport national dans l'infrastructure internationale et la création de grands centres logistiques assurant la coordination régionale du transport multimodal.

55. Plusieurs représentant(e)s ont souligné qu'il était important de s'engager dans la coopération régionale, notamment dans les domaines de la connectivité, du développement axé sur le transit, du commerce régional et de l'intégration des chaînes d'approvisionnement pour le développement durable, afin de relever les défis communs et de promouvoir le développement durable.

56. Certain(e)s représentant(e)s ont spécialement mis en avant l'importance du commerce et de l'intégration régionale, notamment par l'intermédiaire d'accords commerciaux, du commerce numérique, de la facilitation du commerce, des couloirs commerciaux et de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique.

57. Certain(e)s représentant(e)s ont exprimé leur inquiétude face à la multiplication des mesures unilatérales et des actions coercitives, soulignant l'importance d'adhérer au droit international et aux principes de l'économie de marché.

58. Plusieurs représentant(e)s ont reconnu le rôle que jouait la Commission dans le soutien apporté aux États membres pour faire progresser la politique du commerce numérique et les efforts d'intégration, ainsi que l'appui apporté par le secrétariat dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique.

59. Plusieurs représentant(e)s ont souligné le rôle des investissements du secteur privé, notamment de l'investissement étranger direct et des partenariats public-privé, dans la promotion du développement durable. Certain(e)s représentant(e)s ont mis en avant des initiatives visant à soutenir les microentreprises et petites et moyennes entreprises ainsi que les entreprises inclusives et durables.

60. Plusieurs représentant(e)s ont souligné l'importance de la science, de la technologie et de l'innovation en tant que moteurs du progrès et du développement durable, indiquant en particulier qu'il était nécessaire de mettre l'accent sur la promotion des technologies numériques au moyen du partage des connaissances, du renforcement des capacités, de la coordination des politiques, de l'augmentation des investissements et de la coopération régionale.

61. Plusieurs États membres ont indiqué qu'il importait de disposer de systèmes statistiques solides et souples pour suivre les progrès accomplis en matière de développement durable et en rendre compte efficacement. Plusieurs États membres ont également souligné l'importance du renforcement des capacités, notamment par l'intermédiaire de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique.

62. Des organisations intergouvernementales et internationales, ainsi que des organisations non gouvernementales et d'autres entités, ont fait des déclarations dans lesquelles elles ont réaffirmé l'importance de la participation multilatérale et multipartite pour faire avancer le développement urbain résilient et durable. Dans leurs interventions, elles ont mis en avant le rôle décisif des infrastructures durables pour contribuer à la création de villes

inclusives et résilientes aux changements climatiques, indiquant qu'il fallait renforcer les cadres de coopération régionale afin d'améliorer la connectivité et d'agir de manière plus coordonnée.

63. Plusieurs organisations ont fait part de leur expérience en matière d'utilisation de technologies novatrices pour soutenir la résilience urbaine et la durabilité environnementale, tandis que les acteurs humanitaires ont fait valoir qu'il était urgent de renforcer la collaboration dans les zones urbaines touchées par des crises afin de répondre efficacement aux besoins des populations vulnérables.

64. Des représentant(e)s ont mis en exergue le rôle du secteur privé dans l'accélération de la transition vers un développement urbain durable grâce à l'innovation et au respect des principes de l'économie circulaire, l'accent devant être mis sur l'obtention de résultats inclusifs et centrés sur la communauté.

65. À sa 9e séance plénière, le 25 avril 2025, la Commission a adopté la résolution 81/1 intitulée « Faire progresser le développement durable des pays à revenu intermédiaire en Asie et dans le Pacifique », sans l'avoir mise aux voix.

66. L'Arménie, les Fidji, l'Inde, la Mongolie, le Pakistan, le Tadjikistan, le Timor-Leste et la Türkiye se sont joints aux Philippines comme coauteurs de la résolution.

67. Le représentant des États-Unis d'Amérique a fait une déclaration indiquant que sa délégation se joignait au consensus sur l'adoption de la résolution, mais qu'elle se dissociait de la résolution elle-même parce qu'elle estimait que la Commission devait se concentrer non pas sur la politique climatique, mais sur des mesures concrètes bénéfiques à tous les États membres. Il a ajouté que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable empiétaient sur la souveraineté des États sous une forme déguisée de gouvernance mondiale et que son Gouvernement ne les réaffirmerait plus systématiquement dans les résolutions des Nations Unies ou dans d'autres documents.

68. À la même séance, la Commission a adopté la décision 81/1, par laquelle elle a pris acte de la note du secrétariat sur les questions de politique générale actuelles ou nouvelles relatives au développement inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/81/2), sans l'avoir mise aux voix.

Alinéa b)
Perspectives sous-régionales

69. La Commission était saisie de la note du secrétariat intitulée « Perspectives sous-régionales sur les questions de politique générale actuelles ou nouvelles relatives au développement inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique » (ESCAP/81/3).

70. Les représentantes et représentants des membres de la Commission ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh, Chine, Fidji, Inde, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Philippines, Tadjikistan et Thaïlande.

71. La Secrétaire exécutive a fait des observations préliminaires au dialogue qui a réuni les représentants des organisations et groupes sous-régionaux suivants : M. Indra Mani Pandey, Secrétaire général de l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique

multisectorielle ; M. Golam Sarwar, Secrétaire général de l'Association sud-asiatique de coopération régionale ; M. Lee Hee-sup, Secrétaire général du Secrétariat de coopération trilatérale ; M. Kairat Sarybay, Secrétaire général de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie ; M. Mohammad Taghi Hosseini, Secrétaire général adjoint de Asia Cooperation Dialogue ; M. Sohail Khan, Secrétaire général adjoint de l'Organisation de Shanghai pour la coopération ; M. Esala Nayasi, Secrétaire général adjoint du Secrétariat du Forum des îles du Pacifique et M. San Lwin, Secrétaire général adjoint de l'ASEAN pour la Communauté socioculturelle de l'ASEAN.

72. Le Secrétaire général de l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle a souligné qu'il importait de tirer parti de la coopération régionale pour régler les problèmes communs de développement en Asie du Sud et en Asie du Sud-Est. Il a noté que dans la région, les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable avaient ralenti en raison des changements climatiques et des pertes économiques résultant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Des obstacles majeurs ont également été recensés, à savoir l'élargissement du fossé numérique, l'existence d'une infrastructure numérique sous-développée et la diminution de l'aide internationale au développement. Il a appelé l'attention sur des documents adoptés récemment par son organisation, comme la Vision de Bangkok à l'horizon 2030 (Bangkok Vision 2030), un accord sur la coopération en matière de transport maritime et un rapport sur l'orientation future de l'organisation, qui soulignait l'attachement de l'organisation à la coopération régionale.

73. Le Secrétaire général de l'Association sud-asiatique de coopération régionale a noté que l'urbanisation rapide et la généralisation du numérique pouvaient apporter des changements profonds, mais que les changements climatiques, les inégalités et la dégradation de l'environnement demeuraient des préoccupations pressantes. Il a mis en avant l'action menée par cette organisation pour améliorer l'intégration régionale, répondre à la crise climatique, investir dans le capital humain et promouvoir l'inclusion numérique. Il a également fait état d'initiatives importantes dans le domaine de l'éducation et du soutien à la santé publique. Il a souligné l'importance d'un développement partagé, appelant à l'égalité des sexes, à la participation des jeunes et à l'autonomisation des groupes marginalisés. De plus, il a insisté sur le fait que la durabilité supposait une capacité d'anticipation et une responsabilité intergénérationnelle et appelé à resserrer la coopération entre les sous-régions afin de relever les défis qui dépassaient les frontières, tels que les chocs commerciaux et la migration.

74. Le Secrétaire général du Secrétariat de coopération trilatérale a salué la coopération étroite qui existait avec la Commission, estimant qu'elle demeurait essentielle pour favoriser les partenariats régionaux dans le cadre de diverses initiatives dans les domaines de la coopération politique, économique et socioculturelle. Par exemple, le quatrième Forum sur les objectifs de neutralité carbone avait réuni des experts et des décideurs afin d'échanger des idées sur les technologies novatrices permettant de construire des villes durables. Il a également mentionné la contribution du Secrétariat de coopération trilatérale au Forum international pour la coopération trilatérale de 2024, lors duquel a eu lieu une réunion consacrée à l'impact de la transformation numérique sur les perceptions sociales. Cette réunion a donné lieu à des échanges sur les expériences des membres de la Commission et permis de promouvoir un dialogue inclusif et tourné vers l'avenir sur les outils numériques pouvant servir à renforcer la cohésion des communautés. Pour la suite, l'organisation

entendait se concentrer davantage sur le développement durable, notamment en accueillant le cinquième Forum sur les objectifs de neutralité carbone, qui aurait lieu au Japon en 2026, et mener une action plus poussée en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air.

75. Le Secrétaire général de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie a indiqué que l'Azerbaïdjan avait défini trois piliers dans le cadre de sa présidence de l'organisation pour la période 2024-2026, à savoir : a) la transformation de la Conférence en une véritable organisation internationale ; b) la mise en œuvre effective de mesures de confiance et c) un renforcement des synergies et des interactions avec d'autres plateformes internationales et régionales. Il a souligné que l'organisation était disposée à renforcer davantage les partenariats et la coopération avec les institutions régionales de toute la région, tout en veillant à préserver la valeur fondamentale que représente le renforcement de la confiance, qui est une condition indispensable à toute coopération concrète et institutionnalisée. Il a présenté les futurs domaines de coopération intersectorielle, tels que la mobilisation des jeunes ; la connectivité des transports ; la transition numérique ; les changements climatiques ; l'agriculture ; la préservation du patrimoine et les échanges culturels ; la cybersécurité. Il a proposé d'aligner les activités sectorielles de l'organisation sur le savoir-faire de la Commission en matière de politiques et de renforcement des capacités afin de renforcer davantage la coopération régionale. Enfin, il a donné des exemples de propositions d'initiatives communes, portant notamment sur la mise à profit de l'innovation numérique.

76. Le Secrétaire général adjoint de Asia Cooperation Dialogue a évoqué les défis les plus pressants auxquels la région était confrontée, notamment sa grande vulnérabilité aux risques liés aux changements climatiques. L'organisation, consciente de ces réalités, avait placé la durabilité environnementale au cœur de son programme. La Déclaration de Téhéran, récemment adoptée, prenait en compte les principales questions revêtant une importance pour la région et soulignait l'importance d'une gestion durable de l'eau et de l'introduction de technologies efficaces sur le plan énergétique et économes en ressources. Le Secrétaire général adjoint a estimé qu'il importait de renforcer l'intégration régionale, qui était un moyen d'atténuer les disparités économiques et de promouvoir le développement durable. Sur le plan de la transformation numérique, il a souligné que le renforcement de l'infrastructure numérique et de la connectivité à large bande nécessiterait une plus grande ouverture et qu'il fallait également promouvoir l'habileté numérique et des économies numériques inclusives en mettant en place des programmes de formation, notamment dans les zones rurales et sous-développées.

77. Le Secrétaire général adjoint de l'Organisation de Shanghai pour la coopération a indiqué que l'organisation constituait un mécanisme efficace de promotion des interactions sur des sujets liés au développement durable. Il a fait savoir que, sous la présidence de la Chine, l'organisation avait déclaré 2025 Année du développement durable, et a donné des informations sur le prochain forum sur la réduction de la pauvreté et le développement durable qui se tiendrait en mai 2025. Il a mis l'accent sur les plans d'action conjoints relatifs au programme de la Ceinture verte de l'organisation, l'accord et les approches conjointes sur la protection de l'environnement et la déclaration sur la gestion efficace des déchets. Il a indiqué que l'organisation coopérait activement avec les organisations internationales, y compris la Commission et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Les activités de l'organisation dans les domaines des affaires politiques et de la sécurité, des relations commerciales et économiques, et de la coopération

culturelle et humanitaire avaient donné des résultats notables. La portée géographique de l'organisation jouait un rôle important car elle permettait de rapprocher, sur le plan socioéconomique, les pays d'Asie du Sud-Est aux pays du Moyen-Orient, d'Afrique, d'Asie du Sud et d'Eurasie.

78. Le Secrétaire général adjoint du Secrétariat du Forum des îles du Pacifique a salué le partenariat fort qui existait entre son organisation et la Commission, qui avait contribué à faire progresser le développement inclusif et durable dans tout le Pacifique. Ce partenariat s'était traduit notamment par l'appui du secrétariat à la création du Fonds de résilience du Pacifique et par le soutien technique qu'il avait apporté aux fins de l'élaboration de la Feuille de route du Pacifique pour le développement économique et du Cadre régional du Pacifique sur la mobilité climatique. Le Cadre régional sur la mobilité climatique marquait une étape historique en ce qu'il était la première approche régionale globale visant à s'attaquer aux défis complexes de la migration, du déplacement et de la réinstallation planifiée liés aux changements climatiques. Sous l'impulsion des Fidji et des Tuvalu, un plan de mise en œuvre avait commencé à prendre forme. Il a fait remarquer qu'il ne restait plus que cinq ans pour atteindre les objectifs de développement durable et qu'il était essentiel d'accélérer les progrès, tout en se projetant après 2030 pour déterminer si les instruments et approches actuels de développement seraient bien adaptés aux défis de demain. Il a réaffirmé son engagement à poursuivre les partenariats existants, comme celui qui existait avec l'ASEAN, et salué les mesures de coopération régionale et sous-régionale.

79. Le Secrétaire général adjoint de l'ASEAN pour la Communauté socioculturelle de l'ASEAN a salué les progrès accomplis dans la sous-région dans les domaines de la paix, de la stabilité et de la croissance économique, grâce aux initiatives de coopération de l'organisation. Néanmoins, il a noté que la région restait confrontée à des défis importants, notamment l'urbanisation rapide, la déforestation, les changements climatiques, l'inégalité d'accès aux soins de santé, l'insécurité alimentaire et la prévalence de l'emploi informel. Pour remédier à ces problèmes, la coopération régionale était un vecteur de transformation susceptible de favoriser une action collective en faveur d'un développement équitable et durable. Les États membres de l'ASEAN considéraient le Programme 2030 comme étant un pacte mondial essentiel, et les priorités régionales de l'ASEAN avaient été harmonisées avec celui-ci, dans le cadre de l'initiative sur les complémentarités. La volonté sans faille de l'ASEAN de mettre en œuvre des stratégies centrées sur l'être humain et inclusives avait grandement contribué à la réalisation d'une durabilité pérenne et équitable. En conclusion, l'orateur a insisté sur la nécessité de faire prévaloir un leadership régional fort et une collaboration étroite pour faire progresser le développement équitable et durable dans toute la région Asie-Pacifique.

80. Plusieurs représentant(e)s ont souligné que, même si la région restait confrontée à de nombreux défis, tenant notamment à la lenteur des progrès au regard des objectifs de développement durable et à la pression croissante liée à l'urbanisation rapide, il existait encore d'importantes possibilités de coopération.

81. Certain(e)s représentant(e)s ont salué le secrétariat et les membres pour leur coopération avec les organisations sous-régionales. Un représentant a réaffirmé le soutien de son Gouvernement aux efforts déployés par la Commission pour coopérer avec les organisations régionales et sous-régionales, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, afin d'améliorer le bien-être humain, de relever les défis auxquels se heurtaient les pays et d'accélérer la mise en œuvre du

Programme 2030. Un autre représentant a salué l'existence du Asia Cooperation Dialogue et appelé de ses vœux l'instauration d'une coordination à long terme entre les pays afin de faire face aux risques transfrontières et de promouvoir un développement sans exclusion.

82. Plusieurs pays ont mentionné l'action menée pour renforcer la coopération sous-régionale dans le domaine des systèmes énergétiques, de l'infrastructure marine et numérique et de l'intégration fondée sur la technologie, en particulier dans le contexte des programmes économiques plus larges. Plusieurs États membres se sont également déclarés favorables à la revitalisation des plateformes sous-régionales, à l'harmonisation des politiques nationales et régionales et à la promotion de cadres communs à l'appui d'une croissance inclusive et d'un développement durable.

83. Plusieurs représentant(e)s ont estimé qu'il fallait renforcer les plateformes régionales et approfondir la collaboration entre les organisations internationales et les organisations régionales afin d'harmoniser les objectifs de développement et de soutenir les efforts de mise en œuvre. Certain(e)s représentant(e)s ont également souligné que la promotion du développement durable dans toute la région passait par l'alignement des stratégies régionales et des programmes mondiaux, avec le soutien des mécanismes d'innovation et de financement vert pertinents.

84. Certain(e)s représentant(e)s ont souligné l'importance des efforts menés par les pays afin de promouvoir la durabilité, mentionnant notamment les initiatives visant à lutter contre les phénomènes météorologiques extrêmes, ainsi que les tempêtes de sable et de poussière. Ces initiatives supposaient d'adopter des approches environnementales intégrées et de faire des progrès dans le domaine des énergies renouvelables et de la gestion de l'eau. Certain(e)s représentant(e)s ont souligné qu'il était important de faire avancer la transition énergétique verte en promouvant les énergies renouvelables et la connectivité énergétique régionale, et exprimé leur soutien à une collaboration renforcée dans ces domaines afin de faire progresser la durabilité.

85. Certain(e)s représentant(e)s ont évoqué les principaux moteurs de la durabilité, à savoir l'importance de la connectivité entre les secteurs physique, numérique et énergétique, la nécessité d'améliorer les infrastructures et l'utilisation des technologies numériques.

86. Un représentant a appelé l'attention sur les défis auxquels étaient confrontés les petits États insulaires en développement du Pacifique, qu'il s'agisse de leur vulnérabilité aux effets des changements climatiques, des disparités économiques, de la vulnérabilité de la dette ou de l'exclusion numérique, notant que des solutions adaptées devaient être trouvées pour y répondre, ce qui pouvait passer notamment par le financement de l'action climatique.

87. À sa 9e séance plénière, le 25 avril 2025, la Commission a adopté la décision 81/2, par laquelle elle a pris acte de la note du secrétariat sur les perspectives sous-régionales sur les questions de politique générale actuelles ou nouvelles relatives au développement inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/81/3), sans l'avoir mise aux voix.

88. Le représentant des États-Unis a fait une déclaration dans laquelle il a indiqué que sa délégation souhaitait se dissocier de la décision 81/2 car elle estimait que ce document mettait une emphase inutile et perturbatrice sur les changements climatiques.

Point 3 de l'ordre du jour
Thème : « Coopération régionale pour un développement urbain résilient et durable en Asie et dans le Pacifique »

89. La Commission était saisie de la note du secrétariat présentant un résumé de l'étude thématique sur la coopération régionale pour un développement urbain résilient et durable en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/81/4).

90. La Secrétaire exécutive a fait des observations liminaires et présenté les principales conclusions de l'étude thématique. Elle a également annoncé que la ville de Yokohama (Japon) avait été sélectionnée pour accueillir le neuvième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation, qui se tiendrait en 2027. Un message vidéo du maire de Yokohama, M. Takeharu Yamanaka, a été diffusé.

91. La Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a prononcé un discours liminaire. Elle a relayé trois grands messages ressortant de l'étude thématique : l'adoption de politiques urbaines nationales intégrées ; la promotion d'une planification urbaine fondée sur des données locales et les approches novatrices en matière de financement urbain afin d'assurer l'accès de tous à un logement convenable. Elle a indiqué qu'il convenait de mettre en harmonie les politiques du logement et les politiques urbaines nationales, citant des exemples de certains pays de la région et soulignant qu'il importait de veiller à la cohérence des politiques entre les secteurs. Elle a décrit les activités consultatives et les initiatives de collaboration d'ONU-Habitat en Asie et dans le Pacifique, qui portaient en particulier sur la prise en compte des questions liées au climat et sur le logement. Elle a présenté les conclusions de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat. Elle en a appelé au soutien des États membres et a encouragé la collaboration dans le but d'améliorer les données, les connaissances et la résilience en matière de développement urbain, afin de renforcer l'engagement à ne laisser de côté aucun être humain ni aucune partie du monde. En outre, elle a encouragé la participation aux forums qui se tiendraient bientôt, tels que le Forum urbain mondial de 2026, qui aurait lieu à Bakou.

92. M. Nga Kor Ming, Ministre du logement et des collectivités locales de Malaisie, a prononcé une allocution spéciale. Il a souligné qu'il était nécessaire de renforcer l'action collective et la coopération régionale pour relever des défis tels que l'instabilité économique, les changements climatiques et les inégalités sociales en Asie et dans le Pacifique. Il a insisté sur le rôle de l'urbanisation dans la croissance économique tout en reconnaissant ses coûts environnementaux et sociaux, estimant qu'il fallait donner les moyens aux villes de devenir des pôles de développement équitable et durable afin d'atteindre les objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 11 (Villes et communautés durables). Il a brièvement présenté l'approche plurielle adoptée par la Malaisie et mentionné des initiatives notables telles que la fixation d'objectifs en matière d'énergies renouvelables, la construction de logements alimentés par l'énergie solaire, l'adoption d'une législation sur la rénovation urbaine et le plan d'action villes et climat de 2024 qui portait sur l'atténuation des inondations. En conclusion, il a invité instamment les parties prenantes de la région à adopter des approches de planification urbaine intégrée, à investir dans les infrastructures vertes et l'innovation numérique, à favoriser des modèles de gouvernance solides et à donner la priorité à un développement à dimension humaine. Il a appelé à la solidarité et à l'action collective afin de créer des communautés plus résilientes et inclusives dans toute la région.

Table ronde thématique de haut niveau sur la coopération régionale en faveur du développement urbain durable et résilient en Asie et dans le Pacifique

93. La table ronde thématique de haut niveau sur la coopération régionale en faveur du développement urbain durable et résilient en Asie et dans le Pacifique a été modérée par Mme Bernadia Irawati Tjandradewi, Secrétaire générale de Cités et gouvernements locaux unis Asie-Pacifique. Les intervenant(e)s ci-après ont fait des déclarations : M. Tevita Boseiwaqa, Président du Conseil municipal de Suva ; Mme Shinta Widjaja Kamdani, Présidente du Réseau des entreprises durables de la CESAP, Présidente-Directrice générale du groupe Sintesa et Présidente de l'association des employeurs indonésiens et Mme Lajana Manandhar, Coordinatrice de Asian Coalition for Housing Rights.

94. Les intervenant(e)s ont souligné qu'il importait de promouvoir l'innovation, l'équité et la participation de la communauté pour faire progresser la transformation urbaine durable. Le représentant de gouvernement local a mis l'accent sur l'utilité des examens locaux volontaires en tant qu'outils permettant d'harmoniser la planification locale et les objectifs mondiaux, tout en prenant en compte les traditions culturelles et en consultant les communautés. La représentante du secteur privé a souligné le rôle essentiel des petites et moyennes entreprises dans les infrastructures vertes, l'innovation numérique et les modèles d'économie circulaire, et appelé à développer le financement mixte et les partenariats public-privé pour promouvoir des solutions évolutives. La représentante de la société civile a mis l'accent sur le rôle de la société civile et des organisations telles que la sienne pour combler le fossé entre les pouvoirs publics et les communautés marginalisées, en plaidant pour une collaboration dans la planification et la fourniture de logements et de services de base, en particulier pour les femmes, les personnes handicapées et les travailleurs informels. Les solutions inclusives et adaptées au contexte, soutenues par une collaboration régionale, ont été considérées comme des éléments essentiels pour construire des villes résilientes et axées sur l'être humain.

Déclarations

95. Les représentantes et représentants des membres de la Commission ci-après ont fait des déclarations : Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Fidji, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Îles Marshall, Îles Salomon, Japon, Népal, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République de Corée, République démocratique populaire lao, Thaïlande et Viet Nam.

96. Les représentants des membres associés de la Commission ci-après ont fait des déclarations : Îles Cook et Macao (Chine).

97. Une représentante du Programme des Nations Unies pour l'environnement a également fait une déclaration.

98. Un représentant du Forum international des transports, une organisation intergouvernementale, a fait une déclaration.

99. Un(e) représentant(e) de collectivités territoriales a également fait une déclaration.

100. Plusieurs États membres ont constaté que, si la croissance urbaine offrait des possibilités considérables de développement économique, d'innovation et de prestation de services, elle était également source de difficultés croissantes, notamment de déficits persistants en matière d'infrastructure ; d'exposition croissante aux risques liés au climat et aux catastrophes et de disparités grandissantes dans la prestation de services tels que ceux liés à l'eau, à l'assainissement, au logement et aux transports.

101. Plusieurs représentant(e)s ont fait part de leurs préoccupations concernant les lacunes en matière de prestation de services et de planification tant dans les zones urbaines que rurales et souligné qu'il fallait améliorer l'accès à des logements sûrs et abordables, à la gouvernance urbaine inclusive et à une planification et des infrastructures urbaines résilientes.

102. Plusieurs représentant(e)s ont indiqué que les changements démographiques tels que l'exode rural des jeunes, le vieillissement de la population et la croissance rapide de la population urbaine faisaient peser des contraintes supplémentaires sur les villes, les infrastructures et la fourniture de services. Plusieurs représentant(e)s ont estimé qu'il était nécessaire de promouvoir l'inclusion des femmes, des personnes âgées et des personnes handicapées dans les politiques de développement urbain. Il a été constaté que l'urbanisation non planifiée contribuait à la dégradation de l'environnement et à l'accroissement des disparités socioéconomiques.

103. De nombreux États membres ont réaffirmé l'importance de la planification urbaine intégrée, de l'action localisée et des cadres de gouvernance à plusieurs niveaux pour favoriser la création d'environnements urbains inclusifs, résilients et durables.

104. Certains États membres se sont inquiétés de la lenteur des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Les délégations ont reconnu que, malgré des avancées dans des domaines tels que la réduction de la pauvreté, la santé de la mère et de l'enfant et la connectivité numérique, le rythme des changements était insuffisant pour atteindre les objectifs du Programme 2030, en particulier ceux liés aux infrastructures, à la prestation de services et à la résilience climatique.

105. Plusieurs États membres ont souligné l'importance de la coopération régionale et de plateformes telles que la Commission pour favoriser le dialogue politique régional intégré et soutenir l'échange de connaissances et le développement des capacités à l'appui d'un développement urbain inclusif, résilient et durable. Plusieurs représentant(e)s ont réaffirmé l'intérêt de forums tels que le Forum de l'urbanisation du Pacifique, le Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation et le Forum urbain mondial, ainsi que des examens locaux volontaires et de l'assistance technique aux fins de la planification des politiques nationales et de l'inclusion numérique.

106. La Commission a été informée des efforts nationaux visant à promouvoir des villes centrées sur l'être humain, compactes, inclusives et résilientes face aux changements climatiques grâce à la planification urbaine, à la transformation numérique et au développement des infrastructures vertes. Plusieurs représentant(e)s ont signalé l'adoption de cadres relatifs aux villes intelligentes et la mise en place de services publics numériques afin d'améliorer la gestion urbaine et la prestation des services. Plusieurs représentant(e)s ont mentionné que des réformes du logement et des transports étaient en cours, ainsi que l'élaboration de politiques de lutte contre la pauvreté urbaine et de renforcement de la protection sociale.

107. Plusieurs États membres ont évoqué les difficultés spécifiques rencontrées par les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, notamment les changements climatiques, l'élévation du niveau de la mer, l'isolement géographique et le manque d'infrastructures. La Commission a été informée des efforts visant à promouvoir les solutions naturelles, la protection des littoraux et le financement urbain inclusif en réponse à certaines de ces difficultés. Certain(e)s représentant(e)s ont noté l'importance de l'établissement de liens entre les priorités nationales et les processus régionaux et mondiaux.

108. La Commission a également été informée des initiatives nationales sur l'aménagement axé sur les transports facilité par des partenariats public-privé, le logement durable et la prise de décision participative. Des représentant(e)s ont également rendu compte des progrès accomplis dans la mobilité verte, notamment des bus à haut niveau de service et de l'utilisation de bus et de taxis électriques, dans l'intégration des énergies renouvelables et dans les solutions durables de refroidissement en vue de réduire les émissions et de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur.

109. Plusieurs représentant(e)s ont rendu compte de la mise en cohérence des politiques urbaines nationales avec les plans nationaux de développement socioéconomique, ainsi qu'avec le Programme 2030 et le Nouveau Programme pour les villes. Les États membres ont appelé à renforcer les partenariats régionaux pour soutenir la mise en œuvre et le financement de ces cadres, en particulier dans le contexte de l'urbanisation rapide et des vulnérabilités face aux catastrophes naturelles et aux problèmes environnementaux comme les changements climatiques.

110. Certain(e)s représentant(e)s ont présenté des stratégies d'innovation numérique visant à accélérer le développement des villes intelligentes et à améliorer les plateformes de gouvernance électronique. Ces stratégies prévoient notamment l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales sur l'intelligence artificielle, l'élaboration de politiques sur les données ouvertes et la gouvernance des données, des investissements dans les infrastructures de haut débit et numériques et l'utilisation d'outils intelligents de gouvernance dans la planification et le suivi urbains.

111. Certains États membres ont exprimé leurs préoccupations quant à la menace existentielle posée par les changements climatiques, en particulier celle qui pèse sur les petits États insulaires en développement et les pays sujets aux catastrophes. Plusieurs représentant(e)s ont fait valoir que l'urbanisation non planifiée et la vulnérabilité des infrastructures exposaient les villes aux aléas naturels, notamment aux tremblements de terre, aux inondations, aux canicules et aux tempêtes de sable et de poussière. Plusieurs États membres ont souligné qu'il importait de construire des infrastructures et des établissements humains résilients, d'élaborer des politiques urbaines résilientes face aux changements climatiques, des plans et des stratégies communautaires de réduction des risques de catastrophe et d'améliorer l'accès au financement de l'action climatique pour protéger les populations et les infrastructures vulnérables.

112. Des représentant(e)s d'organisations internationales, ainsi que de collectivités locales, ont convenu qu'il était urgent de favoriser une planification et des infrastructures urbaines résilientes, inclusives et durables face à l'urbanisation rapide, aux risques climatiques et aux pressions environnementales croissantes, ainsi que d'adopter des approches qui : a) étaient axées sur des solutions de transport et de mobilité collaboratives,

fondées sur des données factuelles et conformes à l'Accord de Paris ; b) mettaient l'accent sur des solutions de refroidissement durables et fondées sur la nature ; c) intégraient l'action climatique urbaine dans les cadres nationaux comme les contributions déterminées au niveau national. Il a été noté que les administrations locales et régionales jouaient un rôle critique dans la territorialisation des programmes de transformation urbaine mondiaux et régionaux ainsi que dans le plaidoyer en faveur des partenariats multipartites, les examens locaux et infranationaux volontaires, l'apprentissage par les pairs et l'accès direct au financement du développement et de l'action climatique. Des représentant(e)s ont indiqué que la gouvernance novatrice, la gouvernance intégrée multiniveaux et la responsabilisation des acteurs locaux (notamment des jeunes et des groupes marginalisés) étaient nécessaires pour cocréer des politiques urbaines nationales, élaborer des feuilles de route relatives à l'objectif de développement durable n° 11 et accélérer les mesures visant à accroître la résilience face aux changements climatiques sur le terrain.

113. À sa 9e séance plénière, le 25 avril 2025, la Commission a adopté, à l'issue d'un vote par appel nominal, par 25 voix pour, 1 voix contre, et 2 abstentions, la résolution 81/2 sur la coopération régionale pour un développement urbain résilient et durable en Asie et dans le Pacifique.

114. Les résultats étaient les suivants :

a) Ont voté pour : Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Fidji, France, Géorgie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Îles Salomon, Japon, Kazakhstan, Malaisie, Maldives, Mongolie, Nouvelle-Zélande, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni, Singapour, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Turkménistan, Tuvalu, Türkiye, Vanuatu et Viet Nam ;

b) Ont voté contre : États-Unis ;

c) Se sont abstenus : Australie et Bhoutan.

115. Le représentant des États-Unis a déclaré que sa délégation avait demandé que la résolution 81/2 soit mise aux voix car elle estimait que le texte exhortait les États membres à intégrer l'action climatique dans la planification urbaine et son Gouvernement s'opposait aux démarches visant à prescrire des stratégies de développement urbain plutôt qu'à les adapter. Il a ajouté que le Programme 2030 et les objectifs de développement durable empiétaient sur la souveraineté des États sous la forme d'une gouvernance mondiale non contraignante et que son Gouvernement cesserait de les réaffirmer de manière systématique dans les résolutions des organes de l'ONU ou dans d'autres documents.

116. La représentante de l'Australie a fait une déclaration pour expliquer son vote indiquant que l'Australie s'était abstenue car la délégation était seulement chargée d'expédier les affaires courantes avant les élections fédérales.

117. Le Bangladesh, la Chine, les Fidji, les Maldives, le Pakistan, le Royaume-Uni et le Timor-Leste se sont joints à la Malaisie comme coauteurs de la résolution.

118. Le représentant des Îles Cook a déclaré que sa délégation soutenait la résolution.

119. À la même séance, la Commission a adopté la décision 81/3, par laquelle elle a pris acte de la note du secrétariat présentant un résumé de l'étude thématique sur la coopération régionale pour un développement urbain résilient et durable en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/81/4), sans l'avoir mise aux voix.

Point 4 de l'ordre du jour
Organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement

120. La Commission était saisie de la note du secrétariat présentant un résumé du *rapport de 2025 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers : tirer parti d'une nouvelle génération de programmes d'action pour concrétiser les ambitions de développement durable* (ESCAP/81/5) et de la note du secrétariat dans laquelle figure un résumé des progrès accomplis dans l'application de différentes résolutions de la Commission, notamment de la résolution 79/3 intitulée « Soutenir le développement durable des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement de l'Asie et du Pacifique » (ESCAP/81/6).

121. Les représentantes et représentants des membres de la Commission ci-après ont fait des déclarations : Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Chine, Fédération de Russie, Fidji, Inde, Iran (République islamique d'), Îles Marshall, Îles Salomon, Philippines, République démocratique populaire lao, Tadjikistan, Thaïlande et Turkménistan.

122. La Secrétaire exécutive a prononcé une allocution d'ouverture et présenté les conclusions figurant dans la publication intitulée *Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report 2025: Harnessing a New Generation of Programmes of Action for Sustainable Development Ambitions* (Rapport de 2025 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers : tirer parti d'une nouvelle génération de programmes d'action pour concrétiser les ambitions de développement durable). La Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a également fait une déclaration.

123. Plusieurs représentant(e)s ont pris note des problèmes persistants et multidimensionnels auxquels se heurtaient les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, notamment les contraintes géographiques, le manque d'infrastructures et la forte vulnérabilité aux chocs extérieurs. À leur avis, ces problèmes étaient aggravés par les incertitudes mondiales, les catastrophes naturelles, les changements climatiques et les pressions pesant sur les capacités budgétaires. Plusieurs représentant(e)s ont relevé le rôle des mécanismes solides de financement, de la collaboration multipartite et des partenariats inclusifs, ainsi que du renforcement des capacités institutionnelles, pour concrétiser le développement durable et veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte.

124. Un représentant a indiqué que la volatilité des marchés alimentaires et énergétiques constituait un obstacle majeur pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral. Un autre représentant a noté que le coût élevé de l'énergie et l'accès limité à l'énergie durable limitaient la résilience des petits États insulaires en développement.

125. Plusieurs représentant(e)s ont salué la pertinence des programmes d'action de réduction des vulnérabilités structurelles des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires

en développement. Ils (elles) ont souligné l'importance de l'investissement dans le capital humain, en particulier dans l'éducation, la santé et la formation professionnelle, et de l'innovation, des outils numériques et de la connectivité. Certain(e)s représentant(e)s ont noté que la volonté politique, l'intégration des programmes d'action dans les cadres nationaux de développement et des cadres solides de suivi et d'évaluation étaient importants pour mettre en œuvre efficacement les programmes d'action.

126. La Commission a été informée des progrès réalisés par plusieurs pays les moins avancés en vue de sortir de cette catégorie. Certain(e)s représentant(e)s ont souligné que la poursuite des mesures de soutien international, en particulier des préférences commerciales, la marge de manœuvre offerte par l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et l'accès à l'assistance technique et financière en matière d'action climatique, était essentielle pour garantir une transition sans encombre. Le besoin d'assistance technique ciblée dans la gouvernance commerciale et numérique a été mis en avant et un appel a été lancé pour que le secrétariat améliore son appui au reclassement des pays les moins avancés et favorise une coopération régionale approfondie.

127. La Commission a été informée de l'élaboration de stratégies de reclassement sans heurt, qui comprenaient la modernisation des procédures logistiques et douanières, la planification urbaine en faveur de la résilience et des cadres relatifs à l'économie numérique. Certain(e)s représentant(e)s ont présenté les efforts en cours visant à intégrer le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés dans leurs stratégies nationales de développement.

128. Plusieurs représentant(e)s de pays en développement sans littoral et de pays relais ont fait savoir que l'amélioration de la connectivité des transports, des technologies de l'information et de la communication et de l'énergie était fondamentale pour surmonter les contraintes géographiques. Ils (elles) ont mis en lumière l'importance de l'intégration régionale, de la connectivité, de la diversification du commerce, de la résilience urbaine, de la sécurité hydrique et de l'accès aux technologies avancées comme moteurs de la croissance inclusive et résiliente et en faveur de la prospérité. Il a été pris acte de la transformation numérique et de la planification inclusive, notamment pour améliorer l'efficacité du transport ferroviaire international. L'importance du financement de l'action climatique dans la réalisation des objectifs de développement durable a également été mise en avant.

129. Certain(e)s représentant(e)s ont noté que le Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2024-2034 était un cadre qui arrivait à point nommé afin d'accélérer la réalisation du Programme 2030.

130. Plusieurs représentant(e)s ont reconnu les vulnérabilités spécifiques des petits États insulaires en développement, notamment l'exposition aux chocs climatiques, la sécurité énergétique limitée et la dépendance au tourisme et à la pêche. Certain(e)s représentant(e)s ont souligné qu'il importait d'intégrer le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement : une déclaration renouvelée en faveur d'une prospérité résiliente dans les cadres nationaux de développement et de les faire correspondre aux documents finaux de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement. Ils (elles) ont pris note de l'importance de la prise en main par les pays de la mise en œuvre du Programme 2030 et du rôle central des connaissances locales et traditionnelles dans l'adaptation aux changements climatiques et la gestion des écosystèmes.

131. Des représentant(e)s des petits États insulaires en développement ont déclaré qu'il était nécessaire de disposer de mécanismes de financement à des conditions favorables plus prévisibles et plus faciles d'accès. À ce sujet, ils (elles) ont souligné la nécessité d'une utilisation plus large de l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle en vue d'orienter l'allocation des ressources et mis en évidence le rôle des fonds et des mécanismes régionaux, tels que le Fonds de résilience du Pacifique et le service d'appui à la soutenabilité de la dette pour les petits États insulaires en développement proposé dans le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement.

132. Certain(e)s représentant(e)s des autres pays en développement ont insisté sur l'importance qu'il y avait de renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire à l'appui des pays en situation particulière. Ils (elles) ont également souligné qu'il était nécessaire que le secrétariat continue de fournir une assistance technique et des services consultatifs en matière d'intégration du commerce numérique, de réduction des risques de catastrophe, de financement des infrastructures et de développement urbain durable.

133. Plusieurs représentant(e)s de pays en développement ont réaffirmé leur solidarité et leur soutien aux pays en situation particulière. Rappelant l'importance du rôle de la communauté internationale, y compris du système des Nations Unies, dans l'appui aux efforts nationaux de développement, ils (elles) ont souligné que l'aide internationale devait concorder avec les priorités des pays bénéficiaires. Bien que les pays développés étaient encouragés à honorer les engagements qu'ils avaient pris en matière d'aide publique au développement, l'allégement de la dette, notamment l'échange de créances contre des programmes de développement, a également été présenté comme un mécanisme d'aide important.

134. À sa 9e séance plénière, le 25 avril 2025, la Commission a adopté la décision 81/4, par laquelle elle a pris acte de la note du secrétariat dans laquelle figure un résumé du *rapport de 2025 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers : tirer parti d'une nouvelle génération de programmes d'action pour concrétiser les ambitions de développement durable* (ESCAP/81/5), sans l'avoir mise aux voix.

135. Le représentant des États-Unis a fait une déclaration dans laquelle il a indiqué que sa délégation souhaitait se dissocier de la décision 81/4 car son Gouvernement ne réaffirmait plus systématiquement les objectifs de développement durable dans les résolutions des Nations Unies ou dans d'autres documents.

Point 5 de l'ordre du jour
Examen de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique et questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

136. La Commission était saisie des notes du secrétariat sur les décisions prises par le Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale à sa dix-neuvième session (ESCAP/81/7) et sur les rapports annuels des organisations internationales et intergouvernementales communiqués à la Commission (ESCAP/81/8).

137. La Secrétaire exécutive adjointe chargée du programme de la Commission a présenté un exposé introductif sur le point de l'ordre du jour à l'examen.

138. À sa 9e séance plénière, le 25 avril 2025, la Commission a adopté la décision 81/5, par laquelle elle a pris acte de la note du secrétariat transmettant les décisions prises par le Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale à sa dix-neuvième session (ESCAP/81/7), sans l'avoir mise aux voix.

139. Le représentant des États-Unis a fait une déclaration dans laquelle il a indiqué que sa délégation se dissociait de la décision 81/5 car elle estimait que le document mettait une emphase inutile sur les changements climatiques et car son Gouvernement considérait que le Programme 2030 et les objectifs de développement durable empiétaient sur la souveraineté des États sous la forme d'une gouvernance mondiale non contraignante. Il a répété que son Gouvernement cesserait de les réaffirmer de manière systématique dans les résolutions des organes de l'ONU ou dans d'autres documents.

140. À la même séance, la Commission a adopté, par 36 voix pour, 1 voix contre, la décision 81/19, par laquelle elle prend acte de différents documents, notamment la note du secrétariat sur le résumé des progrès accomplis dans l'application des résolutions de la Commission (ESCAP/81/6) et la note du secrétariat sur les rapports annuels des organisations internationales et intergouvernementales communiqués à la Commission (ESCAP/81/8).

141. Le représentant des États-Unis a demandé que la décision soit mise aux voix, expliquant que sa délégation s'opposait au contenu d'un certain nombre de rapports dont il était fait mention dans la décision 81/19, notamment aux termes relatifs au genre, au climat et aux objectifs de développement durable et à la proposition d'un centre de solutions numériques pour le développement durable.

Alinéa a)
Forum Asie-Pacifique pour le développement durable

142. Outre les documents présentés au titre du point 5 de l'ordre du jour, la Commission était saisie d'une note du secrétariat dans laquelle figure un résumé des progrès accomplis dans l'application des résolutions de la Commission, notamment de la résolution 79/4 sur l'accélération de la mise en œuvre du Programme 2030 pour bâtir un avenir meilleur pour tous en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/81/6), du rapport sur les travaux du douzième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable (ESCAP/RFSD/2025/6) et de la note du secrétariat comprenant un résumé des débats tenus lors des tables rondes (ESCAP/RFSD/2025/6/Add.1).

143. Le Président du douzième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable a présenté le rapport sur les travaux du douzième Forum.

144. Les représentantes et représentants des membres de la Commission ci-après ont fait des déclarations : Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Chine, Fédération de Russie, Indonésie, Japon, Népal, République démocratique populaire lao et Thaïlande.

145. Une représentante de la jeunesse a fait une déclaration.

146. De nombreux(ses) représentant(e)s ont souligné le fait que le douzième Forum avait été une manifestation régionale multipartite et inclusive qui avait contribué à l'amélioration de la coopération régionale, à l'établissement de partenariats plus solides et au renforcement de la cohérence au sein de la communauté internationale. Ils (elles) ont également noté que le douzième

Forum avait aidé à faciliter la mise en commun des expériences, ce qui était bénéfique à la mise en œuvre du Programme 2030 et du Pacte pour l'avenir et aux préparatifs du forum politique de haut niveau pour le développement durable.

147. Plusieurs représentant(e)s ont indiqué que la région Asie-Pacifique n'était pas en voie d'atteindre les objectifs de développement durable et que de nombreuses cibles ne seront sans doute pas atteintes d'ici à 2030. Certain(e)s représentant(e)s ont insisté sur l'importance du multilatéralisme, de la réduction de la pauvreté et des partenariats mondiaux dans l'accélération de la mise en œuvre du Programme 2030. Ils (elles) ont mis en avant la nécessité de mobiliser les ressources en tirant parti des initiatives et des cadres comme les cadres de financement nationaux intégrés et la carte des investisseurs en phase avec les objectifs de développement durable ; en veillant à ce que les engagements relatifs à l'aide publique au développement soient honorés ; en promouvant les transferts de technologie, des modèles de financement adaptés aux capacités des différents pays et l'accès équitable au financement de l'action climatique.

148. Plusieurs représentant(e)s ont fait part de leurs expériences dans l'harmonisation des objectifs de développement durable et des priorités, des plans de développement et des processus d'élaboration du budget à l'échelon national. Plusieurs représentant(e)s ont répété l'importance qu'il y avait de veiller à ce qu'aucun pays ni aucune personne ne soit laissé de côté, de réduire la fracture numérique et de tirer parti des possibilités offertes par les technologies et l'innovation numériques à cet égard. La Commission a été informée des efforts et des progrès réalisés par différents États membres, notamment dans les domaines de la protection sociale, de la réduction de la pauvreté, de la participation des femmes au marché du travail, de l'énergie, de l'éducation, de l'entrepreneuriat social, de l'action climatique fondée sur l'océan, de la connectivité, de l'action climatique et du financement et de l'amélioration de la collecte des données et des systèmes de suivi.

149. Plusieurs représentant(e)s ont souligné le rôle de la coopération internationale et régionale dans la concrétisation du développement durable. Certain(e)s représentant(e)s ont mis en avant les effets que les projets régionaux avaient eus en matière de réduction des inégalités à l'intérieur des pays et entre eux, les liens étroits entre la stabilité économique nationale et des relations internationales prévisibles et coopératives et la pertinence du développement de la connectivité des transports et de l'énergie aux niveaux régional, interrégional et mondial. Certain(e)s représentant(e)s ont également souligné l'importance de la participation inclusive de la société civile, de la jeunesse, du secteur privé et des partenaires internationaux dans les efforts de développement durable, notamment les examens nationaux volontaires.

150. Certain(e)s représentant(e)s ont mentionné l'apprentissage par les pairs, l'assistance technique et l'appui fournis par le secrétariat dans le cadre des programmes de jumelage d'examens nationaux volontaires comme des exemples de coopération interrégionale. Ils (elles) ont encouragé le secrétariat à continuer de fournir un appui, notamment dans le cadre du partage des expériences par l'apprentissage par les pairs et de la mise à disposition de méthodologies et d'outils permettant d'élaborer des examens nationaux volontaires fondés sur les faits et inclusifs.

151. À sa 9e séance plénière, le 25 avril 2025, la Commission a adopté la décision 81/6, par laquelle elle a approuvé le rapport sur les travaux du douzième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable

(ESCAP/RFSD/2025/6) et pris acte de la note du secrétariat dans laquelle figure un résumé des débats tenus lors des tables rondes (ESCAP/RFSD/2025/6/Add.1), sans l'avoir mise aux voix.

152. Le représentant des États-Unis a fait une déclaration dans laquelle il a indiqué que sa délégation se dissociait de la décision 81/6 car son Gouvernement considérait que le Programme 2030 et les objectifs de développement durable empiétaient sur la souveraineté des États sous la forme d'une gouvernance mondiale non contraignante. Il a répété que son Gouvernement cesserait de les réaffirmer de manière systématique dans les résolutions des organes de l'ONU ou dans d'autres documents.

Alinéa b)
Développement social

153. Outre les documents présentés au titre du point 5 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport du Comité du développement social sur les travaux de sa huitième session (ESCAP/CSD(8)/6), du rapport sur les travaux de la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'examen de Beijing+30 (ESCAP/MCBR/2024/5) et du résumé de la présidence de la Conférence (ESCAP/MCBR/2024/5/Add.1), du rapport sur le deuxième Examen régional Asie-Pacifique de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (ESCAP/GCM/2025/5) et de la note du secrétariat sur les grandes priorités de développement social pour l'Asie et le Pacifique dans le contexte du Deuxième Sommet mondial pour le développement social (ESCAP/81/9).

154. Le Président de la huitième session du Comité du développement social a présenté les textes issus de la session.

155. La Présidente de la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'examen de Beijing+30 a présenté les textes issus de la Conférence ministérielle.

156. Le Président du deuxième Examen régional Asie-Pacifique de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières a présenté les textes issus de la réunion.

157. Les représentantes et représentants des membres de la Commission ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh, Chine, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Thaïlande et Viet Nam.

158. Les représentantes et représentants des organismes, institutions spécialisées et fonds des Nations Unies ci-après ont fait des déclarations : Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Fonds des Nations Unies pour la population, Organisation internationale du Travail et Organisation internationale pour les migrations.

159. La Commission a pris note des problèmes persistants, comme la pauvreté, l'aggravation des inégalités, les changements démographiques et l'urbanisation rapide, qui continuaient de peser sur les systèmes de protection sociale et les services publics. Plusieurs représentant(e)s ont indiqué que malgré les avancées politiques, les disparités de genre subsistaient, ce qui limitait la participation économique des femmes et les empêchait d'accéder aux rôles de direction. De plus, les déplacements et les migrations dus aux changements climatiques demandaient un renforcement de la gouvernance, ainsi qu'un soutien financier plus étendu aux politiques et aux programmes qui

pouvaient combler les lacunes infrastructurelles. La fracture numérique avait exacerbé les disparités dans l'éducation et l'emploi, touchant en particulier les jeunes et les populations vieillissantes.

160. La Commission a été informée des stratégies et des initiatives visant à renforcer la résilience face aux défis du développement social. Il s'agissait notamment de la mise en place d'infrastructures numériques publiques pour améliorer la fourniture des prestations ; du lancement d'un système de santé dématérialisé ; de l'extension de la couverture de l'assurance sociale et de l'assurance maladie ; de l'accès local aux soins de santé universels et aux soins de santé procréative ; de la formation professionnelle et de prêts de subsistance à destination des populations vulnérables. Le renforcement de la prestation des services sociaux à l'échelle locale et l'exploitation des données en temps réel afin de recenser les vulnérabilités des ménages ont également été mis en lumière. Certain(e)s représentant(e)s ont relevé le rôle que les systèmes de protection sociale avaient joué en favorisant la croissance inclusive, contribuant ainsi à accroître le revenu disponible par habitant.

161. Certain(e)s représentant(e)s ont présenté des approches multidimensionnelles de la pauvreté, notamment des programmes conçus pour lutter contre les privations multiples. Différent(e)s représentant(e)s ont rendu compte de stratégies de développement social à destination des communautés vulnérables axées sur l'éducation, le logement et le vieillissement de la population. Certain(e)s représentant(e)s ont pris note des efforts centrés sur la famille et l'épanouissement des jeunes qui avaient été réalisés par l'intermédiaire d'institutions spécialisées et d'initiatives communautaires en matière de soins. Quelques représentant(e)s ont souligné l'importance du développement local et axé sur l'être humain, qui aidait à favoriser la cohésion sociale intergénérationnelle et à renforcer les systèmes de pension, tout en améliorant l'inclusion des personnes handicapées et leur autonomisation, notamment par l'utilisation d'indicateurs d'inclusion dans les mesures de la performance de l'action publique.

162. Plusieurs représentant(e)s ont mentionné des initiatives en matière d'égalité des sexes qui étaient centrées sur la formation professionnelle et l'aide à la subsistance à destination des femmes et des filles, renforçaient la législation et les services axés sur les personnes rescapées pour lutter contre la violence de genre et améliorer la sécurité sur le lieu de travail et amélioraient les lois relatives à la représentation des femmes dans les instances de gouvernance. La stigmatisation sociale persistante et l'inadéquation des ressources ont été mentionnées comme des obstacles auxquels étaient confrontées les personnes rescapées lorsqu'elles cherchaient de l'aide.

163. Des représentant(e)s ont pris note de l'importance des plateformes régionales d'échange de connaissances et réaffirmé leur engagement en faveur de la coopération pour faire avancer le développement social. Le deuxième Sommet mondial pour le développement social, qui se tiendra en novembre 2025, sera l'occasion d'approfondir les discussions sur des solutions efficaces à cet égard.

164. Plusieurs représentant(e)s ont demandé un soutien technique et une coopération en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, notamment en ce qui concerne la planification urbaine et l'élaboration des politiques tenant compte des questions de genre, tandis qu'une représentante s'est déclarée favorable à la poursuite de l'engagement du secrétariat sur les questions de développement démographique, en mettant l'accent sur les relations intergénérationnelles. Un représentant a demandé une assistance dans le domaine des migrations, tout en soulignant la nature non contraignante du

Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Une autre représentante a réaffirmé l'attachement de sa délégation au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. La Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'examen de Beijing+30 a été reconnue comme une plateforme permettant d'évaluer les progrès et de fixer des priorités.

165. Des représentant(e)s d'organisations internationales ont réaffirmé la nécessité de la coopération régionale soutenue, de la coopération Sud-Sud et de l'intégration des politiques et plaidé en faveur du développement urbain à taille humaine, insistant sur le besoin d'investissement dans le travail décent et l'infrastructure résiliente face aux changements climatiques. Les problèmes d'égalité des sexes ont été mis en avant et des appels ont été lancés pour renforcer la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. L'importance des politiques de migration tenant compte des questions de genre et la nécessité de coordonner les mesures de protection des migrantes ont également été relevées. Plusieurs représentant(e)s ont pris note des partenariats de longue date entre leurs organisations et le secrétariat, notamment dans le cadre de l'examen régional du Pacte mondial sur les migrations et du deuxième Sommet mondial pour le développement social.

166. À sa 9e séance plénière, le 25 avril 2025, la Commission a adopté la décision 81/7, par laquelle elle a approuvé le rapport du Comité du développement social sur les travaux de sa huitième session (ESCAP/CSD(8)/6), sans l'avoir mise aux voix.

167. À la même séance, la Commission a adopté la décision 81/8, par laquelle elle a approuvé le rapport sur les travaux de la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'examen de Beijing+30 (ESCAP/MCBR/2024/5) et pris note du résumé de la présidence de la Conférence ministérielle (ESCAP/MCBR/2024/5/Add.1), sans l'avoir mise aux voix.

168. Toujours à la même séance, la Commission a adopté, par 33 voix pour, 1 voix contre, la décision 81/9, par laquelle elle a approuvé le rapport sur le deuxième Examen régional Asie-Pacifique de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (ESCAP/GCM/2025/5).

169. Le représentant des États-Unis a déclaré que sa délégation avait demandé que la décision soit mise aux voix car son Gouvernement était en train d'examiner les politiques énoncées dans le Pacte mondial sur les migrations et ne pouvait donc pas approuver les recommandations contenues dans le rapport sur le deuxième Examen régional Asie-Pacifique.

170. À la même séance, la Commission a adopté, par 36 voix pour, 1 voix contre, la décision 81/19, par laquelle elle a pris note de divers documents, notamment de la note du secrétariat sur les grandes priorités de développement social pour l'Asie et le Pacifique dans le contexte du Deuxième Sommet mondial pour le développement social (ESCAP/81/9).

171. Le représentant des États-Unis a déclaré que sa délégation avait demandé que la décision soit mise aux voix car sa délégation s'opposait au contenu d'un certain nombre de rapports dont il était fait mention dans la décision 81/19, notamment aux termes relatifs au genre, au climat et aux objectifs de développement durable et à la proposition d'un centre de solutions numériques pour le développement durable.

Alinéa c)
Environnement et développement

172. Outre les documents présentés au titre du point 5 de l'ordre du jour, la Commission était saisie de la note du secrétariat présentant un résumé des progrès accomplis dans l'application des résolutions de la Commission, dont la résolution 79/1 sur l'accélération de l'action climatique en Asie et dans le Pacifique pour le développement durable, la résolution 79/2 sur la coopération régionale aux fins de l'accélération de l'action climatique axée sur les océans en Asie et dans le Pacifique pour le développement durable et la résolution 79/7 sur la promotion de la coopération régionale pour le développement urbain durable et l'adaptation des objectifs de développement durable au contexte local en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/81/6) ; de la note du secrétariat sur les rapports annuels des organisations internationales et intergouvernementales communiqués à la Commission, notamment les rapports du Comité de coordination des programmes de sciences de la terre en Asie de l'Est et du Sud-Est et de la Commission du Mékong (ESCAP/81/8) ; du rapport du Comité de l'environnement et du développement sur les travaux de sa huitième session (ESCAP/CED(8)/6) ; du rapport du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable sur les travaux de sa vingtième session (ESCAP/81/10) ; de la note du secrétariat sur la coopération régionale pour renforcer l'action à plusieurs niveaux et relever les ambitions en matière de climat (ESCAP/81/11).

173. Le secrétariat a présenté le rapport du Comité de l'environnement et du développement sur les travaux de sa huitième session au nom de la Présidente du Comité.

174. Le Président de la vingtième session du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable a présenté le rapport du Conseil d'administration.

175. Les représentantes et représentants des membres de la Commission ci-après ont fait des déclarations : Arménie, Bangladesh, Chine, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, République de Corée, République populaire démocratique de Corée et Viet Nam.

176. Une représentante de Cités et gouvernements locaux unis Asie-Pacifique a fait une déclaration.

177. La Commission a été informée du grand nombre de défis en matière d'environnement auxquels la région était confrontée, notamment les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution. Plusieurs représentant(e)s ont évoqué la forte vulnérabilité de leurs pays aux effets des changements climatiques, soulignant les menaces posées par l'élévation du niveau de la mer, et la fragilité des écosystèmes montagneux.

178. Des représentant(e)s ont fait part des réalisations nationales en matière de durabilité environnementale et des engagements dans ce domaine, notamment d'améliorations de la qualité de l'air et de l'eau ; d'efforts visant à accroître la couverture forestière et à réaffirmer les objectifs d'émissions nettes nulles d'ici à 2050 par l'intermédiaire de projets pilotes locaux de décarbonisation ; de progrès dans les capacités d'énergie renouvelable et l'agriculture durable ; de leadership dans la production de vêtements écologiques et le développement de l'énergie solaire. Plusieurs représentant(e)s ont fait le point de leurs contributions déterminées au niveau national et d'autres plans nationaux de développement relatifs à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ceux-ci.

179. L'importance de la coopération régionale et du partage des connaissances a été soulignée et des détails ont été fournis sur les partenariats et les initiatives dans ce domaine, ainsi que sur le soutien apporté aux travaux liés aux océans, y compris l'initiative régionale non contraignante sur l'action climatique basée sur les océans.

180. Des représentant(e)s ont mis en lumière le rôle de la technologie et de l'innovation dans la stimulation de l'action climatique, l'amélioration de l'urbanisme et l'appui à la croissance durable. Un représentant a plaidé en faveur de l'accès équitable aux technologies de pointe pour permettre une transition énergétique juste et renforcer la résilience climatique. Une autre représentante a mis l'accent sur la promotion de l'innovation technique pour favoriser le développement vert et cultiver de nouveaux moteurs de croissance de haute qualité. Un représentant a proposé un cadre politique régional de ville intelligente intégrant l'intelligence artificielle et la gouvernance fondée sur les données.

181. Certain(e)s représentant(e)s ont pris note de la nécessité d'améliorer le financement de l'action climatique et la mobilisation des ressources, ainsi que de disposer d'un financement adéquat et prévisible, tout en notant que les déficits de ressources posaient des problèmes.

182. Des stratégies nationales de développement urbain durable ont été présentées par différent(e)s représentant(e)s. Un représentant a mis l'accent sur l'importance de la gestion intégrée transfrontière des cours d'eau. Une autre représentante a insisté sur la nécessité de placer les principes de durabilité, y compris l'action fondée sur les océans, au cœur des programmes de développement nationaux afin de favoriser la résilience des communautés côtières et urbaines.

183. Une représentante a salué le travail accompli par le Centre pour la mécanisation agricole durable, qui apportait son soutien aux États membres dans la transition numérique et la mécanisation de l'agriculture grâce à des activités de renforcement des capacités et de coopération dans le cadre de projets.

184. Le représentant de la République de Corée a mis en lumière l'Initiative de Séoul pour une croissance verte et annoncé l'intention de son Gouvernement de prolonger l'Initiative par une cinquième phase allant de 2026 à 2030 et de poursuivre ses contributions en espèces et en nature.

185. Le représentant de l'Arménie a remarqué qu'il était nécessaire de protéger la biodiversité et les écosystèmes marins et informé la Commission que son Gouvernement accueillerait la dix-septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

186. La représentante de Cités et gouvernements locaux unis Asie-Pacifique a mis en avant le rôle des collectivités territoriales dans la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs climatiques. Elle a souligné qu'il était urgent de mettre en place un environnement favorable, d'assurer l'accès aux mécanismes de financement et d'améliorer l'appui au renforcement des capacités afin de permettre aux administrations municipales et locales de transposer les objectifs de développement durable au niveau local. Elle a également souligné que le renforcement de la gouvernance à plusieurs niveaux et la promotion des partenariats entre les acteurs nationaux et locaux aideraient à accélérer les mesures efficaces en matière de climat et d'environnement dans toute la région.

187. À sa 9e séance plénière, le 25 avril 2025, la Commission a adopté la résolution 81/3 intitulée « Renforcer la coopération relative au lien entre l'eau et les changements climatiques pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique », sans l'avoir mise aux voix.

188. L'Arménie, la Chine, les Fidji, l'Indonésie, les Maldives et les Philippines se sont joints au Tadjikistan comme coauteurs de la résolution.

189. Le représentant des Îles Cook a déclaré que sa délégation soutenait la résolution.

190. Le représentant des États-Unis a fait une déclaration indiquant que sa délégation se joignait au consensus sur l'adoption de la résolution, mais qu'elle se dissociait de la résolution parce qu'elle estimait que la Commission devait se concentrer non pas sur la politique climatique, mais sur des mesures concrètes bénéfiques à tous les États membres. Il a ajouté que le Programme 2030 et les objectifs de développement durable empiétaient sur la souveraineté des États sous la forme d'une gouvernance mondiale non contraignante et que son Gouvernement cesserait de les réaffirmer de manière systématique dans les résolutions des organes de l'ONU ou dans d'autres documents.

191. À la même séance, la Commission a adopté, par 36 voix pour, 1 voix contre, la décision 81/10, par laquelle elle a approuvé le rapport du Comité de l'environnement et du développement sur les travaux de sa huitième session (ESCAP/CED(8)/6).

192. Le représentant des États-Unis a déclaré que sa délégation avait demandé que la décision soit mise aux voix car elle estimait que ce rapport mettait une emphase inutile et perturbatrice sur le climat.

193. À la même séance, la Commission a adopté la décision 81/11, par laquelle elle a approuvé le rapport du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable sur les travaux de sa vingtième session (ESCAP/81/10), sans l'avoir mise aux voix.

194. Le représentant des États-Unis a fait une déclaration dans laquelle il a indiqué que sa délégation se dissociait de la décision 81/11 car elle estimait que le rapport du Conseil d'administration encourageait les États membres à accroître leurs contributions au Centre plutôt que de mettre l'accent sur l'amélioration de l'efficacité des initiatives et des programmes existants.

195. À la même séance, la Commission a adopté, par 36 voix pour, 1 voix contre, la décision 81/19, par laquelle elle a pris note de divers documents, notamment de la note du secrétariat sur la coopération régionale pour renforcer l'action à plusieurs niveaux et relever les ambitions en matière de climat (ESCAP/81/11).

196. Le représentant des États-Unis a demandé que la décision soit mise aux voix, expliquant que sa délégation s'opposait au contenu d'un certain nombre de rapports dont il était fait mention dans la décision 81/19, notamment aux termes relatifs au genre, au climat et aux objectifs de développement durable et à la proposition d'un centre de solutions numériques pour le développement durable.

Alinéa d)
Réduction des risques de catastrophe

197. Outre les documents présentés au titre du point 5 de l'ordre du jour, la Commission était saisie de la note du secrétariat présentant un résumé des progrès accomplis dans l'application des résolutions de la Commission, dont la résolution 79/8 sur l'examen des modalités de la mise en place du programme spécial des Nations Unies pour le bassin de la mer d'Aral (ESCAP/81/6) ; de la note du secrétariat sur les rapports annuels des organisations internationales et intergouvernementales communiqués à la Commission, notamment des rapports du Comité CESAP/OMM des typhons et du Groupe d'experts des cyclones tropicaux (ESCAP/81/8) ; du rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes sur les travaux de sa neuvième session (ESCAP/81/12) ; de la note du secrétariat sur la promotion des alertes précoces multirisques pour tous grâce à la coopération régionale (ESCAP/81/13).

198. Le Président de la neuvième session du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes a présenté le rapport du Conseil d'administration.

199. Les représentantes et représentants des membres de la Commission ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh, Chine, Iran (République islamique d'), Japon, Thaïlande et Viet Nam.

200. Plusieurs représentant(e)s ont souligné la gravité et l'imprévisibilité croissantes des catastrophes, notamment de celles dues aux changements climatiques, et pris note de l'importance du renforcement de la gouvernance des risques de catastrophe, de l'intégration des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans les stratégies de réduction des risques de catastrophe et de la mobilisation des ressources financières aux fins des efforts de réduction des risques de catastrophe, soulignant le rôle de la technologie, de l'innovation et des solutions naturelles à l'appui des systèmes d'alerte précoce multidangers. Les représentant(e)s ont débattu des bonnes pratiques, notamment de la révision des plans de gestion des catastrophes urbaines, de l'élargissement des systèmes d'alerte précoce multidangers et de la promotion des solutions naturelles.

201. Plusieurs représentant(e)s ont noté qu'il importait de faire progresser la coopération régionale à l'appui des systèmes d'alerte précoce multidangers inclusifs et de bout en bout, notamment dans le cadre des risques transfrontières comme les tempêtes de sable et de poussière, en vue d'atteindre les objectifs du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), en particulier l'objectif G. Dans ce contexte, une représentante a relevé les initiatives mises en œuvre dans les domaines de la réduction des risques de catastrophe tenant compte des questions de genre et du handicap.

202. Plusieurs représentant(e)s ont exprimé leur soutien à l'initiative « Alertes précoces pour tous » du Secrétaire général et à l'augmentation du nombre de partenariats public-privé dans la promotion des alertes rapides pour tous. La représentante de la Thaïlande, rappelant le vingtième anniversaire du tsunami dans l'océan Indien, a déclaré que son Gouvernement avait contribué en 2024 au Fonds d'affectation spéciale multidonateur de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques, à hauteur de 500 000 dollars, dans le but de renforcer les systèmes d'alerte rapide dans la région Asie-Pacifique.

203. L'importance de la science, de la technologie et de l'innovation dans la réduction des risques de catastrophe a été mise en lumière par différent(e)s représentant(e)s, qui ont indiqué que les plateformes numériques, les technologies satellitaires et les prévisions avancées faisaient partie des outils permettant une préparation et une réponse efficaces aux catastrophes. Des représentant(e)s ont demandé à accroître la coopération régionale et le partage des connaissances et à renforcer les systèmes de données pour soutenir les mesures d'anticipation, notamment par l'intermédiaire de la Commission et d'autres organismes des Nations Unies. Un représentant a demandé à améliorer l'accès aux données et aux informations satellitaires et leur diffusion.

204. À sa 9e séance plénière, le 25 avril 2025, la Commission a adopté la décision 81/12, par laquelle elle a approuvé le rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes sur les travaux de sa neuvième session (ESCAP/81/12), sans l'avoir mise aux voix.

205. Le représentant des États-Unis a fait une déclaration dans laquelle il a indiqué que sa délégation se dissociait de la décision 81/12 car elle estimait que le rapport du Conseil d'administration encourageait les États membres à mobiliser davantage de ressources pour le Centre plutôt que de mettre l'accent sur l'amélioration de l'efficacité des initiatives et des programmes existants.

206. À la même séance, la Commission a adopté, par 36 voix pour, 1 voix contre, la décision 81/19, par laquelle elle a pris note de divers documents, notamment de la note du secrétariat sur la promotion des alertes précoces multirisques pour tous grâce à la coopération régionale (ESCAP/81/13).

207. Le représentant des États-Unis a demandé que la décision soit mise aux voix, expliquant que sa délégation s'opposait au contenu d'un certain nombre de rapports dont il était fait mention dans la décision 81/19, notamment aux termes relatifs au genre, au climat et aux objectifs de développement durable et à la proposition d'un centre de solutions numériques pour le développement durable.

Alinéa e)
Énergie

208. Outre les documents présentés au titre du point 5 de l'ordre du jour, la Commission était saisie de la note du secrétariat sur la promotion de transitions énergétiques justes pour soutenir le développement urbain durable (ESCAP/81/14).

209. Les représentantes et représentants des membres de la Commission ci-après ont fait des déclarations : Arménie, Bangladesh, Chine et Iran (République islamique d').

210. Un représentant a présenté l'adoption dans son pays d'un plan directeur national intégré pour l'électricité et l'énergie visant à orienter le développement des énergies durables, conformément à l'objectif de développement durable no 7 (Énergie propre et d'un coût abordable) et à d'autres objectifs mondiaux. Son Gouvernement visait à générer 80 % de l'électricité de son pays à partir de sources propres d'ici à 2030 et à faire passer la part des énergies renouvelables dans son bouquet énergétique à 40 % d'ici à 2041, plus de 6 millions d'installations solaires à usage domestique ayant déjà été installées.

211. Un représentant a présenté le rôle joué par son pays dans le développement mondial des énergies propres. Plus de 80 % du matériel photovoltaïque et plus de 70 % de l'équipement éolien étaient fabriqués dans le pays, qui avait contribué de manière notable à la baisse mondiale du prix des énergies renouvelables. Son Gouvernement a appelé au renforcement de la coopération internationale sur la transformation énergétique mondiale, la connectivité des infrastructures et les transitions énergétiques justes pour mettre fin à la pauvreté énergétique.

212. Un représentant a relevé la complexité de la planification des systèmes énergétiques et déclaré que, malgré les défis existants, son pays progressait dans sa transition énergétique grâce à des innovations en matière de politique, de technologie et de financement, en mettant l'accent sur les énergies renouvelables et l'optimisation des subventions. Son Gouvernement visait également à renforcer le commerce d'énergie avec les pays voisins afin de soutenir la coopération régionale et le développement durable.

213. Un représentant a présenté l'engagement de son Gouvernement à renforcer la sécurité énergétique grâce aux énergies renouvelables, en particulier l'énergie solaire, qui fournit plus de 5 % de l'électricité du pays et devrait en fournir 15 % d'ici à 2030. Son Gouvernement donnait la priorité aux investissements dans l'énergie nucléaire et solaire et dans le stockage de l'électricité et était prêt à promouvoir la coopération régionale et la gestion intégrée des ressources énergétiques.

214. À sa 9e séance plénière, le 25 avril 2025, la Commission a adopté, par 36 voix pour, 1 voix contre, la décision 81/19, par laquelle elle a pris note de divers documents, notamment de la note du secrétariat sur la promotion de transitions énergétiques justes pour soutenir le développement urbain durable (ESCAP/81/14).

215. Le représentant des États-Unis a demandé que la décision soit mise aux voix, expliquant que sa délégation s'opposait au contenu d'un certain nombre de rapports dont il était fait mention dans la décision 81/19, notamment aux termes relatifs au genre, au climat et aux objectifs de développement durable et à la proposition d'un centre de solutions numériques pour le développement durable.

Alinéa f)
Transport

216. Outre les documents présentés au titre du point 5 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport du Comité des transports sur les travaux de sa huitième session (ESCAP/CTR(8)/9) et de la note du secrétariat sur le renforcement de la résilience et de la durabilité des systèmes de transport public dans les villes de la région Asie-Pacifique (ESCAP/81/15).

217. Le Président de la huitième session du Comité des transports a présenté les textes issus de la session.

218. Les représentantes et représentants des membres de la Commission ci-après ont fait des déclarations : Azerbaïdjan, Bangladesh, Chine, Inde, Japon, République de Corée et Thaïlande.

219. Plusieurs représentant(e)s ont reconnu que le transport était un facteur important de développement urbain durable, résilient, sûr et inclusif. Une représentante a souligné qu'il était important de décarboner les transports pour favoriser une croissance durable dans la région, reconnaissant que de multiples

approches pouvaient permettre d'atteindre cet objectif de manière pragmatique et notant que les circonstances variaient selon les pays. La Commission a été informée des efforts que faisaient les États membres afin de promouvoir diverses formes de transports sobres en carbone, notamment l'application de stratégies de développement à long terme qui favorisent la transition vers la mobilité électrique, l'extension des réseaux de transport public associée à un aménagement axé sur le transport en commun et l'application pragmatique de technologies libres de droits pour soutenir des systèmes de transport à zéro émission nette.

220. La Commission a été informée des investissements réalisés par les États membres dans les systèmes de transport intelligents, la technologie numérique et l'aménagement urbain rationnel axé sur les transports publics afin de réduire les embouteillages et les émissions de carbone grâce à des améliorations de l'efficacité. Certain(e)s représentant(e)s ont souligné que les solutions numériques telles que la chaîne de blocs, l'Internet des objets et l'intelligence artificielle, offraient des possibilités de promouvoir la logistique intelligente ou l'amélioration de l'efficacité du transport routier. Un représentant a indiqué que son Gouvernement prévoyait d'apporter une contribution financière à diverses initiatives numériques et de transport menées par le secrétariat, notamment en ce qui concerne la transition vers la mobilité intelligente dans les petits États insulaires en développement du Pacifique.

221. La Commission a été informée des progrès réalisés par divers États membres en matière de développement des infrastructures de transport. Tout en reconnaissant que le développement des autoroutes, des chemins de fer, des aéroports et des réseaux de voies navigables avait renforcé la connectivité des transports, y compris dans les zones rurales, plusieurs représentant(e)s ont souligné qu'il fallait en priorité combler le manque d'infrastructures, afin d'améliorer la connectivité des transports pour tous. Certain(e)s représentant(e)s ont noté qu'il était important de disposer de cadres de politique générale solides et de plans stratégiques à long terme, en particulier en ce qui concerne l'aménagement urbain inclusif, le transport multimodal et la logistique, ainsi que la transition numérique et la promotion des technologies vertes, y compris le long des couloirs de transport internationaux et dans les ports.

222. Certain(e)s représentant(e)s ont rappelé que la sécurité routière restait une question prioritaire pour les gouvernements de la région. À cet égard, la Commission a été informée des diverses initiatives prises par les États membres afin d'améliorer la sécurité routière, notamment des objectifs qui avaient été fixés en vue de réduire le nombre de morts sur les routes et de promouvoir le port du casque ; des campagnes nationales de sécurité routière visant à promouvoir des systèmes de transport sûrs, accessibles et écologiquement viables ; des investissements réalisés dans des systèmes de transport intelligents afin d'améliorer la sécurité des infrastructures routières et l'application du code de la route et l'harmonisation des normes nationales de sécurité des véhicules avec les dispositions des instruments juridiques des Nations Unies en matière de sécurité routière.

223. De nombreux(ses) représentant(e)s ont souligné que le transport inclusif était un domaine d'intérêt prioritaire dans le développement des transports urbains en Asie et dans le Pacifique, et cité en exemple des réalisations telles que la mise en service de bus électriques respectant les normes d'accès universel, la disponibilité de transports publics urbains accessibles et inclusifs, et la mise en place de systèmes de transport urbain durables et sûrs grâce à la planification stratégique, à l'innovation technologique et à des cadres de politique générale solides.

224. Plusieurs représentant(e)s ont noté qu'il était important de renforcer les mécanismes et les partenariats de coopération régionale et internationale, en particulier la coopération avec les pays en situation particulière, et d'améliorer la mise en valeur des ressources humaines dans le secteur des transports via le partage des connaissances techniques et des expériences nationales. Ils (elles) ont invité le secrétariat à appuyer ces efforts en organisant des activités de renforcement des capacités.

225. À sa 9e séance plénière, le 25 avril 2025, la Commission a adopté la décision 81/13 par laquelle elle a approuvé le rapport du Comité des transports sur les travaux de sa huitième session (ESCAP/CTR(8)/9), sans l'avoir mise aux voix.

226. À la même séance, la Commission a adopté, par 36 voix pour, 1 voix contre, la décision 81/19, par laquelle elle a pris note de divers documents, notamment de la note du secrétariat sur le renforcement de la résilience et de la durabilité des systèmes de transport public dans les villes de la région Asie-Pacifique (ESCAP/81/15).

227. Le représentant des États-Unis a demandé que la décision soit mise aux voix, expliquant que sa délégation s'opposait au contenu d'un certain nombre de rapports dont il était fait mention dans la décision 81/19, notamment aux termes relatifs au genre, au climat et aux objectifs de développement durable et à la proposition d'un centre de solutions numériques pour le développement durable.

Alinéa g)
Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et financement du développement

228. Outre les documents présentés au titre du point 5 de l'ordre du jour, la Commission était saisie de la note du secrétariat sur les perspectives, enjeux et questions de politiques macroéconomiques pour la région Asie-Pacifique (ESCAP/81/16) et d'une note verbale datée du 13 février 2025, adressée au secrétariat de la Commission par l'Ambassade du Népal à Bangkok (ESCAP/81/31).

229. Les représentantes et représentants des membres de la Commission ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh, Chine, Iran (République islamique d'), Népal et Thaïlande.

230. Le représentant du Népal, qui s'exprimait au nom du Président de la Consultation régionale de haut niveau sur le financement du développement en Asie et dans le Pacifique, laquelle avait été organisée dans le cadre des préparatifs de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, a mis en évidence quatre points principaux examinés lors de la Consultation régionale : a) le renforcement des ressources publiques nationales ; b) l'accélération de la mobilisation des financements et des investissements privés nationaux et internationaux afin d'atteindre les objectifs de développement durable ; c) la recherche de solutions aux problèmes de soutenabilité de la dette publique ; d) la recherche de solutions aux questions nouvelles et émergentes. Lors de la Consultation régionale, la mise en œuvre de réformes fiscales, l'augmentation de l'efficacité et de l'efficience des dépenses publiques et le renforcement de la gestion budgétaire avaient été considérés comme prioritaires. En outre, il avait été noté que, pour mobiliser les investissements, il était utile de prendre des mesures telles que l'élaboration de cadres directifs et réglementaires favorables ; la consolidation des marchés bancaires et financiers et des partenariats public-privé ; le déploiement

d'instruments de financement novateurs, tels que les obligations vertes et les prêts liés à la durabilité, ainsi que des mécanismes de réduction du risque et des solutions de financement mixte.

231. Certain(e)s représentant(e)s ont souligné que la forte inflation constituait une menace pour la croissance économique et le développement. Un resserrement de la politique budgétaire, une amélioration du recouvrement de l'impôt et une meilleure discipline budgétaire générale ont été considérés comme des solutions possibles pour maîtriser l'inflation, tandis que la dépréciation des monnaies locales a été soulignée comme une source émergente de pression inflationniste.

232. Certain(e)s représentant(e)s ont souligné l'importance de la coopération régionale et de l'inclusion car elles favorisaient le développement durable dans un climat d'incertitude économique mondiale et permettaient de tirer parti des possibilités qu'offraient les technologies novatrices.

233. Un représentant a mis en avant des activités menées à l'échelon national en vue de réduire la pauvreté grâce à l'apport d'un soutien financier aux personnes à faible revenu et à des initiatives d'allégement de la dette des ménages. Il a noté que des investissements publics avaient été faits dans des domaines liés aux objectifs de développement durable, en particulier dans des projets environnementaux, sociaux et en lien avec l'infrastructure.

234. Un représentant a souligné qu'il était important d'augmenter la productivité du travail et de diversifier les économies afin que leur développement soit moins dépendant des combustibles fossiles, tout en notant le rôle des politiques relatives à l'économie, au capital humain et au marché du travail à cet égard.

235. Un représentant a souligné que la paix et la stabilité dans la région étaient essentielles à l'appui d'une croissance économique soutenue, tout en notant la montée des tensions géopolitiques, de l'unilatéralisme et du protectionnisme, ainsi que la fragmentation croissante de l'économie mondiale. Il a appelé à la coopération afin de promouvoir une mondialisation économique universellement bénéfique et inclusive et un multilatéralisme qui inclut les pays du Sud dans un environnement non discriminatoire, tout en soulignant l'importance de la création de nouveaux moteurs de développement économique et les opportunités offertes par l'innovation scientifique et technique.

236. À sa 9e séance plénière, le 25 avril 2025, la Commission a adopté, par 36 voix pour, 1 voix contre, la décision 81/19, par laquelle elle a pris note de divers documents, notamment de la note du secrétariat sur les perspectives, enjeux et questions de politiques macroéconomiques pour la région Asie-Pacifique (ESCAP/81/16).

237. Le représentant des États-Unis a demandé que la décision soit mise aux voix, expliquant que sa délégation s'opposait au contenu d'un certain nombre de rapports dont il était fait mention dans la décision 81/19, notamment aux termes relatifs au genre, au climat et aux objectifs de développement durable et à la proposition d'un centre de solutions numériques pour le développement durable.

Alinéa h)
Commerce, investissement, entreprises et innovation commerciale

238. Outre les documents présentés au titre du point 5 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur les travaux de sa vingtième session (ESCAP/81/17) et de la note du secrétariat intitulée « Repenser la participation du secteur privé pour le développement urbain en Asie et dans le Pacifique » (ESCAP/81/18).

239. La Présidente de la vingtième session du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie a présenté le rapport du Conseil d'administration.

240. Les représentantes et représentants des membres de la Commission ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh, Chine, États-Unis, Inde et Thaïlande.

241. La Commission a été informée des priorités et des expériences nationales dans les domaines du commerce, de l'investissement et du développement des entreprises. Plusieurs représentant(e)s ont souligné le rôle essentiel du commerce, de l'investissement, de l'innovation et de l'entrepreneuriat en tant que moteurs d'un développement inclusif et durable. Plusieurs représentant(e)s ont fourni des informations et partagé des réflexions sur leurs efforts respectifs visant à tirer parti du commerce international en faveur du développement durable, à attirer les investissements, à promouvoir la collaboration entre les secteurs public et privé et à soutenir l'industrialisation axée sur l'innovation. Un représentant a fait part des progrès accomplis dans l'élaboration d'un document d'orientation pour l'application de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique.

242. Un représentant s'est dit préoccupé par le recours croissant à des mesures commerciales protectionnistes unilatérales et a souligné l'importance des efforts collectifs reposant sur un système commercial multilatéral fondé sur des règles s'inscrivant dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce. Un autre représentant a souligné les efforts qui étaient faits au niveau national en vue de remédier aux déséquilibres commerciaux dans le contexte d'initiatives plus larges visant à promouvoir un commerce juste et équitable.

243. Plusieurs représentant(e)s ont noté qu'il importait de développer les infrastructures, les centres d'innovation et de mettre en place des environnements favorables et un écosystème solide pour faciliter la commercialisation des innovations ainsi que l'exploitation des technologies industrielles de pointe dans un contexte local et leur généralisation. L'importance de la coopération régionale en ce qui concerne l'utilisation éthique des technologies émergentes aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable a également été notée.

244. Un représentant a noté le rôle des jeunes innovateurs, en particulier des femmes, dans la fourniture et la mise au point de technologies de pointe, la démonstration d'un esprit d'entreprise dynamique et la promotion d'écosystèmes de start-up.

245. Certain(e)s représentant(e)s ont souligné l'importance du transfert de technologie et exprimé leur soutien aux travaux du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie, qui se concentrait sur le

renforcement des systèmes nationaux d'innovation, la promotion de la coopération technologique et des technologies numériques émergentes, notamment des technologies de l'information et de la communication et les technologies de la quatrième révolution industrielle, ainsi que sur le renforcement des capacités des États membres. Certain(e)s représentant(e)s ont reconnu l'importance des activités de renforcement des capacités organisées par le Centre, notamment le Conclave sur la technologie et l'innovation 1.0.

246. À sa 9e séance plénière, le 25 avril 2025, la Commission a adopté, par 36 voix pour, 1 voix contre, la décision 81/14, par laquelle elle a approuvé le rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur les travaux de sa vingtième session (ESCAP/81/17).

247. Le représentant des États-Unis a demandé que la décision soit mise aux voix car, de l'avis de sa délégation, le rapport mettait inutilement l'accent sur les changements climatiques plutôt que sur les menaces précises qui pesaient sur l'environnement et sur les mesures raisonnables de protection de l'environnement.

248. À la même séance, la Commission a adopté, par 36 voix pour, 1 voix contre, la décision 81/19, par laquelle elle a pris note de divers documents, notamment de la note du secrétariat intitulée « Repenser la participation du secteur privé pour le développement urbain en Asie et dans le Pacifique » (ESCAP/81/18).

249. Le représentant des États-Unis a demandé que la décision soit mise aux voix, expliquant que sa délégation s'opposait au contenu d'un certain nombre de rapports dont il était fait mention dans la décision 81/19, notamment aux termes relatifs au genre, au climat et aux objectifs de développement durable et à la proposition d'un centre de solutions numériques pour le développement durable.

Alinéa i)
Technologies de l'information et de la communication, science, technologie et innovation

250. Outre les documents présentés au titre du point 5 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport sur les travaux de la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'inclusion et la transformation numériques (ESCAP/MCDIT/5), de la Déclaration ministérielle d'Astana sur l'inclusion et la transformation numériques en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/MCDIT/5/Add.1), du rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur les travaux de sa dix-neuvième session (ESCAP/81/19) et de la note du secrétariat sur le renforcement de la coopération relative aux nouvelles technologies numériques grâce à l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information et à la Déclaration ministérielle d'Astana (ESCAP/81/20).

251. Le Président de la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'inclusion et la transformation numériques a présenté les textes issus de la Conférence ministérielle.

252. La Présidente de la dix-neuvième session du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement a présenté le rapport du Conseil d'administration.

253. Les représentantes et représentants des membres de la Commission ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh, Chine, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Japon, Thaïlande et Viet Nam.

254. Plusieurs représentant(e)s ont noté l'influence des technologies numériques émergentes, en particulier de l'intelligence artificielle, dans la redéfinition de la prestation de services pour les administrations publiques et les entreprises. La transformation numérique, associée à l'innovation et au progrès scientifique, pourrait servir de catalyseur au développement durable. Néanmoins, des inquiétudes ont été exprimées quant aux risques croissants associés à ces technologies, tels que les cybermenaces, l'aggravation persistante de la fracture numérique et les pratiques susceptibles d'entraver le développement technologique d'autres pays.

255. Plusieurs représentant(e)s ont noté le rôle du Plan d'action pour la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (2022-2026) dans la promotion des activités de réduction de la fracture numérique et l'accélération de la transformation numérique pour le développement durable. Les représentant(e)s ont noté également la contribution du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030) à la surveillance de l'environnement et à la détermination des zones où le risque de catastrophes est particulièrement élevé, ainsi que le rôle du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie dans la promotion de la coopération régionale relative aux technologies numériques, en particulier en ce qui concerne les infrastructures numériques résilientes face aux changements climatiques et les technologies numériques émergentes. Les représentant(e)s ont noté en outre le soutien apporté par le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement dans les domaines de la transformation numérique et du renforcement des institutions, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la capacité des États membres à utiliser efficacement les technologies de l'information et de la communication au service du développement durable.

256. Divers représentant(e)s se sont déclaré(e)s favorables à ce que le secrétariat collabore avec d'autres organisations afin d'aider les États membres à promouvoir une utilisation sûre, sécurisée et fiable des technologies émergentes, notamment de l'intelligence artificielle, et à territorialiser le Pacte numérique mondial. Certain(e)s représentant(e)s ont noté qu'il était important d'assurer un accès équitable et abordable aux technologies numériques et de favoriser des écosystèmes d'infrastructures numériques ouverts, libres et sûrs. Des représentant(e)s ont souligné qu'il fallait mettre l'intelligence artificielle, les données satellitaires et les applications satellitaires au service des dispositifs d'alerte rapide et combler le fossé numérique pour le développement durable.

257. À sa 9e séance plénière, le 25 avril 2025, la Commission a adopté la résolution 81/4 sur la Déclaration ministérielle d'Astana sur l'inclusion et la transformation numériques en Asie et dans le Pacifique, sans l'avoir mise aux voix.

258. Les Fidji, les Maldives, la Mongolie et Vanuatu se sont joints au Kazakhstan en tant que coauteurs de la résolution.

259. Les représentants de la France et des Îles Cook ont déclaré que leur délégation soutenait la résolution.

260. Le représentant des États-Unis a fait une déclaration indiquant que sa délégation se dissociait de la résolution parce que son Gouvernement s'opposait à la création du centre de solutions numériques pour le développement durable, ainsi qu'au processus qui pourrait faciliter sa mise en place. L'établissement d'un nouveau centre régional entraînerait une répétition excessive des activités et serait inefficace. En outre, il considérait que la Déclaration ministérielle mettait inutilement l'accent sur le climat. Il a ajouté que le Programme 2030 et les objectifs de développement durable empiétaient sur la souveraineté des États sous la forme d'une gouvernance mondiale non contraignante et que son Gouvernement cesserait de les réaffirmer de manière systématique dans les résolutions des organes de l'ONU ou dans d'autres documents.

261. À la même séance, la Commission a adopté la décision 81/15, par laquelle elle a pris note du rapport sur les travaux de la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'inclusion et la transformation numériques (ESCAP/MCDIT/5), sans l'avoir mise aux voix.

262. À la même séance, la Commission a adopté, par 36 voix pour, 1 voix contre, la décision 81/16, par laquelle elle a approuvé le rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur les travaux de sa dix-neuvième session (ESCAP/81/19).

263. Le représentant des États-Unis a déclaré que sa délégation avait demandé que la décision soit mise aux voix, car elle considérait que le rapport du Conseil d'administration comprenait une formulation opaque sur l'inclusion des questions de genre, et son Gouvernement avait pour politique d'utiliser un langage clair et précis qui reconnaît que les femmes sont biologiquement de sexe féminin et les hommes biologiquement de sexe masculin.

264. À la même séance, la Commission a adopté, par 36 voix pour, 1 voix contre, la décision 81/19, par laquelle elle a pris note de divers documents, notamment de la note du secrétariat sur le renforcement de la coopération relative aux nouvelles technologies numériques grâce à l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information et à la Déclaration ministérielle d'Astana sur l'inclusion et la transformation numériques en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/81/20).

265. Le représentant des États-Unis a demandé que la décision soit mise aux voix, expliquant que sa délégation s'opposait au contenu d'un certain nombre de rapports dont il était fait mention dans la décision 81/19, notamment aux termes relatifs au genre, au climat et aux objectifs de développement durable et à la proposition d'un centre de solutions numériques pour le développement durable.

Alinéa j)
Statistiques

266. Outre les documents présentés au titre du point 5 de l'ordre du jour, la Commission était saisie de la note du secrétariat dans laquelle figure un résumé des progrès accomplis dans l'application des résolutions de la Commission,

notamment la résolution 71/14 sur la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement et des statistiques de l'état civil, 2015-2024, et la résolution 75/9 sur l'application de la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté » (ESCAP/81/6) ; du rapport du Comité de statistique sur les travaux de sa neuvième session (ESCAP/CST(9)/6) ; du rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur les travaux de sa vingtième session (ESCAP/81/21) et de la note du secrétariat sur une approche mobilisant l'ensemble de la société pour la mise en place de systèmes statistiques agiles (ESCAP/81/22).

267. Le Président de la neuvième session du Comité de statistique a présenté les textes issus de la session.

268. Le Président de la vingtième session du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique a présenté le rapport du Conseil d'administration.

269. Les représentantes et représentants des membres de la Commission ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh, Chine, Iran (République islamique d'), Japon et Thaïlande.

270. Plusieurs représentant(e)s ont reconnu l'importance des statistiques pour la prise de décision fondée sur des données d'observation, notant les contributions fondamentales qu'elles avaient apportées aux politiques, notamment aux fins de la réalisation du Programme 2030. Un représentant a souligné que la Journée mondiale de la statistique, célébrée le 20 octobre, était l'occasion de mettre en avant l'importance des statistiques officielles pour le développement de la société.

271. La Commission a souligné la nécessité de disposer d'une gouvernance des données, d'une assurance qualité et de systèmes statistiques agiles, capables de s'adapter et de collaborer avec diverses parties prenantes afin de répondre à l'évolution de la demande de données précises, opportunes et granulaires, à l'appui des politiques.

272. Plusieurs représentant(e)s ont fait part de leurs expériences en matière d'innovations, telles que les recensements numériques, les plateformes en ligne pour les objectifs de développement durable, les mégadonnées, l'informatique en nuage et l'intelligence artificielle. Ils (elles) ont souligné que la collaboration régionale en matière de statistique était utile, car elle permettait de partager et de renforcer l'expertise en matière d'innovation, par exemple par le biais d'ateliers techniques sur l'utilisation des mégadonnées pour les statistiques officielles. Un représentant a noté qu'il fallait continuer de développer les capacités statistiques et de formation et souligné le rôle important joué par l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, indiquant qu'il était nécessaire d'élargir et de diversifier son financement.

273. À sa 9e séance plénière, le 25 avril 2025, la Commission a adopté, par 36 voix pour, 1 voix contre, la décision 81/17 par laquelle elle a approuvé le rapport du Comité de statistique sur les travaux de sa neuvième session (ESCAP/CST(9)/6).

274. Le représentant des États-Unis a déclaré que sa délégation avait demandé que la décision soit mise aux voix, car son Gouvernement estimait que le Programme 2030 et les objectifs de développement durable empiétaient sur la souveraineté des États sous la forme d'une gouvernance mondiale non contraignante. Il a déclaré que son Gouvernement cesserait de les réaffirmer de manière systématique dans les résolutions des organes de l'ONU ou dans d'autres documents.

275. À la même séance, la Commission a adopté la décision 81/18, par laquelle elle a approuvé le rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur les travaux de sa vingtième session (ESCAP/81/21), sans l'avoir mise aux voix.

276. À la même séance, la Commission a adopté, par 36 voix pour, 1 voix contre, la décision 81/19, par laquelle elle a pris note de divers documents, notamment de la note du secrétariat sur une approche mobilisant l'ensemble de la société pour la mise en place de systèmes statistiques agiles (ESCAP/81/22).

277. Le représentant des États-Unis a demandé que la décision soit mise aux voix, expliquant que sa délégation s'opposait au contenu d'un certain nombre de rapports dont il était fait mention dans la décision 81/19, notamment aux termes relatifs au genre, au climat et aux objectifs de développement durable et à la proposition d'un centre de solutions numériques pour le développement durable.

Point 6 de l'ordre du jour
Questions relatives à la gestion

278. La Secrétaire exécutive a fait une déclaration liminaire sur les questions relatives à la gestion.

Alinéa a)
Projet de plan-programme pour 2026

279. La Commission était saisie de la note du secrétariat sur le projet de plan-programme pour 2026 (ESCAP/81/23).

280. Le représentant de la Fédération de Russie a fait une déclaration.

281. Dans sa déclaration, le représentant de la Fédération de Russie a constaté que le projet de plan-programme pour 2026 était bien équilibré et salué les efforts constants que faisait le secrétariat afin d'exécuter les mandats complexes de la Commission. Il a souligné l'importance des résultats de certaines manifestations à venir dans la mise en œuvre du plan-programme, à savoir : la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, le deuxième Sommet mondial pour le développement social et d'autres manifestations organisées sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies en vue de parvenir à un développement durable. Le représentant a déclaré qu'il ne s'opposait pas à l'évaluation prévue de l'approche du secrétariat visant à tirer parti de l'intelligence artificielle afin d'aider les États membres, mais il a demandé que le sujet soit abordé avec pondération, en gardant à l'esprit que le secrétariat n'était pas spécialisé dans l'examen des questions liées à l'intelligence artificielle.

282. À sa 9e séance plénière, le 25 avril 2025, la Commission a adopté la décision 81/20 par laquelle elle a approuvé le projet de plan-programme pour 2026 (ESCAP/81/23), sans l'avoir mise aux voix.

Alinéa b)
Aperçu des partenariats, des contributions extrabudgétaires et du développement des capacités

283. La Commission était saisie de la note du secrétariat intitulée « Aperçu des partenariats, des contributions extrabudgétaires et du développement des capacités » (ESCAP/81/24).

284. Les représentantes et représentants des membres de la Commission ci-après ont fait des déclarations : Chine, Inde, Japon, République de Corée et Royaume-Uni.

285. Le représentant de la Chine a déclaré que, en 2025, son Gouvernement continuerait de verser des contributions au Programme de coopération Chine-CESAP, au Centre pour la mécanisation agricole durable et à d'autres organes subsidiaires, et apporterait son soutien aux travaux menés dans les domaines spécialisés idoines. Il a ajouté que le montant de ces contributions devait encore être approuvé. Il a souligné que son Gouvernement, qui était depuis longtemps un important donateur de la Commission, continuerait à maintenir le niveau de ses contributions à la Commission malgré les diverses difficultés rencontrées par les pays de la région, telles que les pressions sur la croissance économique et les contraintes budgétaires. Il a exprimé le soutien continu de son Gouvernement à la Commission et son engagement à promouvoir la coopération en matière de développement durable dans la région Asie-Pacifique. Il a exprimé également l'espoir que les contributions versées permettraient au secrétariat et aux institutions régionales de la Commission de renforcer la gestion des projets, d'utiliser les ressources de manière plus efficace, d'obtenir des résultats tangibles qui soient bénéfiques à la population de la région et de contribuer à la promotion du développement durable et à la croissance économique dans la région.

286. Le représentant de la République de Corée a déclaré que son Gouvernement apporterait une contribution totale de 3,6 millions de dollars au programme de travail du secrétariat et des institutions régionales pour 2025. Rappelant que la République de Corée était le pays hôte du Bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est et du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement, il a déclaré que son Gouvernement avait l'intention de s'engager à verser 1,14 million de dollars pour le Bureau sous-régional ; 1,49 million de dollars pour le Centre ; 75 000 dollars pour les autres institutions régionales et 930 000 dollars pour la coopération technique, les fonds d'affectation spéciale et d'autres projets. Le Gouvernement de la République de Corée a réaffirmé son attachement au développement inclusif et durable et à la coopération régionale, ce dont témoignait son soutien indéfectible aux travaux de la Commission. Il était conscient de l'importance de l'assistance technique et des programmes de développement des capacités susceptibles de renforcer les capacités techniques et institutionnelles des États membres et était fier de contribuer à la mise en œuvre effective du Programme 2030 dans la région.

287. Le représentant de l'Inde a déclaré que son Gouvernement était conscient du rôle important que jouaient le secrétariat et ses institutions régionales, lesquels contribuaient aux activités de renforcement des capacités et à d'autres initiatives d'appui aux États membres, ainsi qu'à la réalisation du Programme 2030. Il a réaffirmé la volonté de son Gouvernement de s'engager dans la coopération régionale pour relever les défis communs à la région Asie-Pacifique afin de réaliser les objectifs de développement durable. À cet égard, le représentant a déclaré que son Gouvernement avait l'intention de s'engager à verser 994 000 dollars pour soutenir les activités du Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie, du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement et de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique. Il a souligné que son Gouvernement apporterait une contribution unique

de 500 000 dollars au Fonds d'affectation spéciale multidonateur de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques.

288. La représentante du Royaume-Uni a affirmé que son Gouvernement collaborait avec le secrétariat et ses partenaires de la région Asie-Pacifique en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. Elle a souligné qu'un budget de 2,1 millions de livres sterling (environ 2,8 millions de dollars) avait été annoncé en décembre 2024 pour un projet intitulé « ASEAN green investment catalyst », lequel aiderait le secrétariat de l'ASEAN et les États membres de l'ASEAN à atteindre leurs objectifs climatiques grâce à la mise en œuvre du Plan d'action de l'ASEAN pour la promotion des investissements régionaux (2025-2030) récemment adopté. L'initiative visait à attirer les investissements étrangers directs vers les secteurs verts, qui étaient essentiels à la transition vers une économie sobre en carbone. En outre, en février 2025, un projet de deux ans, doté d'un budget d'un million de livres sterling et axé sur le renforcement des politiques de transport et le perfectionnement de la main-d'œuvre pour une transition juste et inclusive vers la mobilité électrique à Bangkok, a été lancé dans le cadre des activités sur la mobilité à faible émission de carbone que mène le secrétariat dans la région. La représentante du Royaume-Uni a réaffirmé l'attachement de son Gouvernement à un système multilatéral et à la région Asie-Pacifique et s'est félicitée de sa collaboration avec le secrétariat et les membres et les membres associés de la Commission.

289. Le représentant du Japon s'est félicité des informations que le secrétariat avait présentées dans sa note sur l'aperçu des partenariats, des contributions extrabudgétaires et du développement des capacités (ESCAP/81/24) et a encouragé la poursuite de l'échange d'informations, en particulier en ce qui concerne les projets relevant des chapitres 23 et 35 du budget, car des informations plus complètes permettraient un cofinancement, un plus grand respect du principe de responsabilité et des contributions aux ressources plus nombreuses et provenant d'un éventail plus large de sources. Notant que l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique avait répondu au besoin croissant de formation à la statistique des membres et des membres associés et aux demandes de plus en plus nombreuses de suivi des progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable en fournissant les mesures et les ressources de formation nécessaires, le représentant a remercié l'Institut de ses efforts à cet égard. Rappelant que le Japon était le pays hôte de l'Institut, il a déclaré que son Gouvernement s'engagerait à verser environ 2,8 millions de dollars sous la forme de contributions en espèces et en nature en vue de soutenir les activités de l'Institut. En outre, par l'intermédiaire de l'Agence japonaise de coopération internationale, le Gouvernement proposait une bourse aux personnes désireuses de participer à un stage de formation de trois mois. Le représentant du Japon espérait que les contributions seraient utilisées de manière efficace et efficiente aux fins du développement des capacités dans le domaine de la statistique.

290. À sa 9e séance plénière, le 25 avril 2025, la Commission a adopté la décision 81/21, par laquelle elle a pris acte de la note du secrétariat sur l'aperçu des partenariats, des contributions extrabudgétaires et du renforcement des capacités (ESCAP/81/24), sans l'avoir mise aux voix, et s'est félicitée des annonces de contributions d'un montant de 7 116 353 dollars pour 2025 faites par les membres et les membres associés suivants : Brunéi Darussalam, Cambodge, Inde, Japon, République de Corée, Singapour et Thaïlande, ainsi que Macao (Chine).

Alinéa c)
Évaluation du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes

291. La Commission était saisie de la note du secrétariat sur l'évaluation du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes (ESCAP/81/25).

292. Les représentantes et représentants des membres de la Commission ci-après ont fait des déclarations : Chine et Iran (République islamique d').

293. Le représentant de la République islamique d'Iran a pris acte des conclusions pertinentes de l'évaluation et affirmé le soutien de son Gouvernement à la mise en œuvre d'activités visant à répondre aux recommandations. Rappelant que la République islamique d'Iran était le pays hôte du Centre, il a réaffirmé le soutien sans réserve de son Gouvernement au Centre et souligné qu'il était important de mieux aligner les ressources sur l'exécution des programmes et d'utiliser diverses modalités pour assurer les ressources en personnel afin d'améliorer l'efficacité, la crédibilité et les résultats du Centre.

294. La représentante de la Chine a salué la contribution du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes à l'intégration de la gestion de l'information sur les catastrophes dans les stratégies de réduction des risques de catastrophe. Elle a affirmé que son Gouvernement était prêt à approfondir la collaboration à l'appui de la gestion de l'information sur les catastrophes dans la région.

295. À sa 9e séance plénière, le 25 avril 2025, la Commission a adopté, par 36 voix pour, 1 voix contre, la décision 81/22, par laquelle elle a approuvé les recommandations figurant dans la note du secrétariat sur l'évaluation du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes (ESCAP/81/25).

296. Le représentant des États-Unis a déclaré que sa délégation avait demandé que la décision soit mise aux voix, car elle considérait que la note du secrétariat sur l'évaluation du Centre comprenait une formulation opaque sur l'inclusion des questions de genre, et son Gouvernement avait pour politique d'utiliser un langage clair et précis qui reconnaît que les femmes sont biologiquement de sexe féminin et les hommes biologiquement de sexe masculin.

Alinéa d)
Évaluation du Centre pour la mécanisation agricole durable

297. La Commission était saisie de la note du secrétariat sur l'évaluation du Centre pour la mécanisation agricole durable (ESCAP/81/26).

298. À sa 9e séance plénière, le 25 avril 2025, la Commission a adopté, par 36 voix pour, 1 voix contre, la décision 81/23, par laquelle elle a approuvé les recommandations figurant dans la note du secrétariat sur l'évaluation du Centre pour la mécanisation agricole durable (ESCAP/81/26).

299. Le représentant des États-Unis a déclaré que sa délégation avait demandé que la décision soit mise aux voix, parce que la note du secrétariat sur l'évaluation du Centre comprenait des termes relatifs à l'intégration des questions de genre.

Alinéa e)
Évaluation de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique

300. La Commission était saisie de la note du secrétariat sur l'évaluation de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ESCAP/81/27).

301. Les représentantes et représentants des membres de la Commission ci-après ont fait des déclarations : Chine et Japon.

302. Le représentant du Japon a pris acte des conclusions de l'évaluation de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique et approuvé la réponse du secrétariat à ses recommandations. Il a fait part de ses préoccupations concernant le calendrier du processus d'évaluation en lien avec la formulation du prochain plan stratégique de l'Institut et souligné que, lors des évaluations futures, il fallait laisser au Conseil d'administration suffisamment de temps pour l'examen et la consultation.

303. La représentante de la Chine a félicité l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique pour ses contributions au renforcement des capacités statistiques régionales. Elle a affirmé que son Gouvernement était prêt à coopérer davantage à l'appui du développement de la statistique dans la région.

304. À sa 9e séance plénière, le 25 avril 2025, la Commission a adopté la décision 81/24, par laquelle elle a approuvé la réponse du secrétariat aux recommandations figurant dans la note du secrétariat sur l'évaluation de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ESCAP/81/27), sans l'avoir mise aux voix.

Point 7 de l'ordre du jour
Examen à mi-parcours de l'appareil de conférence de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

305. La Commission était saisie de la note du secrétariat sur l'examen à mi-parcours de l'appareil de conférence de la Commission (ESCAP/81/28).

306. La Vice-Présidente des consultations sur l'examen à mi-parcours de l'appareil de conférence de la Commission a présenté les résultats de ces consultations.

307. À sa 9e séance plénière, le 25 avril 2025, la Commission a adopté la décision 81/25 par laquelle elle a pris acte de la note du secrétariat sur l'examen à mi-parcours de l'appareil de conférence de la Commission (ESCAP/81/28), sans l'avoir mise aux voix.

308. À la même séance, la Commission a adopté la décision 81/26, par laquelle elle a décidé que, rappelant sa résolution 80/4 du 26 avril 2024, et sans préjudice des articles 31 et 32 de son Règlement intérieur, les membres de la Commission qui souhaitaient soumettre des projets de décisions et des propositions de recommandations à l'examen de ses organes subsidiaires, en particulier des comités, étaient vivement encouragés à les soumettre au (à la) Secrétaire exécutif(ve) au moins un mois avant le début de la session afin de laisser aux membres et aux membres associés de la Commission suffisamment de temps pour les examiner. La décision a été adoptée sans être mise aux voix.

309. À la même séance, la Commission a adopté la décision 81/27, par laquelle elle a décidé de modifier le nom en anglais de l'Organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (Special Body on Least Developed,

Landlocked Developing and Small Island Developing State), qui deviendrait Special Body on Least Developed Countries, Landlocked Developing Countries and Small Island Developing States. La décision a été adoptée sans être mise aux voix.

Point 8 de l'ordre du jour
Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission

310. La Commission était saisie du rapport du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (ESCAP/81/29).

311. La Représentante permanente adjointe suppléante du Cambodge, s'exprimant au nom du Représentant permanent du Cambodge, a présenté le rapport du Comité consultatif au nom de ses membres.

312. Les représentantes et représentants des membres de la Commission ci-après ont fait des déclarations : Chine, Iran (République islamique d') et Japon.

313. Une représentante a souligné le rôle du Comité consultatif, qui aidait les délégations à se préparer et facilitait le dialogue avec les capitales. Elle a souligné qu'il serait utile que le calendrier des réunions – dans lequel figuraient des renseignements tels que les dates proposées, les résolutions comprenant les mandats et le type de budget – soit publié avant le mois de décembre de l'année précédente afin de permettre aux délégations de s'organiser et de participer plus efficacement. Elle a également recommandé que les réunions, en particulier les sessions des comités, soient programmées de manière à éviter les chevauchements ou les enchaînements trop rapprochés, car ils pouvaient limiter la capacité des délégations à participer activement.

314. Un autre représentant a reconnu le travail constructif du Comité consultatif et souligné qu'il jouait un rôle important d'appui à la communication, à la coordination et à la préparation des réunions, notamment de la session annuelle de la Commission. Le Comité consultatif avait activement contribué à faire progresser la mise en œuvre des résolutions pertinentes et des plans d'action régionaux. Le représentant a affirmé que sa délégation était résolue à collaborer avec tous les États membres en vue de renforcer le rôle du Comité consultatif en tant que tribune efficace pour favoriser la communication et la coopération entre les États membres et le secrétariat afin de soutenir le développement durable dans la région.

315. Un représentant a souligné qu'il était important d'améliorer la transparence des travaux du Comité consultatif et encouragé toutes les délégations à participer activement à ses activités.

316. À sa 9e séance plénière, le 25 avril 2025, la Commission a adopté la décision 81/28 par laquelle elle a pris note du rapport du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (ESCAP/81/29), sans l'avoir mise aux voix.

Point 9 de l'ordre du jour
Dates, lieu et thème de la quatre-vingt-deuxième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (2026)

317. La Commission était saisie de la note du secrétariat concernant les dates, le lieu et le thème de la quatre-vingt-deuxième session de la Commission (2026) (ESCAP/81/30).

318. À sa 9e séance plénière, le 25 avril 2025, la Commission a adopté la décision 81/29, par laquelle elle a décidé que sa quatre-vingt-deuxième session se tiendrait à Bakou du 20 au 24 avril 2026 et que le thème de sa quatre-vingt-deuxième session serait « Ne laisser personne de côté : promouvoir une société pour tous les âges en Asie et dans le Pacifique ». La décision a été adoptée sans être mise aux voix.

319. Le représentant de l'Arménie a fait une déclaration concernant la décision 81/29 et réaffirmé que son Gouvernement était déterminé à collaborer de manière constructive avec la Commission en vue de promouvoir le développement durable, étant entendu que le Gouvernement de l'Azerbaïdjan en ferait de même et ne s'opposerait pas à la nomination éventuelle de l'Arménie à des fonctions électives dans le contexte de la Commission. Il a dit espérer que la quatre-vingt-deuxième session de la Commission se déroulerait dans le respect de la Charte des Nations Unies et du mandat de la Commission.

320. Le représentant de l'Azerbaïdjan a assuré la Commission que son Gouvernement accorderait le même niveau d'hospitalité et d'appui à toutes les délégations et se réjouissait d'accueillir toutes les délégations à Bakou en 2026 à l'occasion de la quatre-vingt-deuxième session de la Commission.

Point 10 de l'ordre du jour
Questions diverses

321. Conformément à l'article 12 du Règlement intérieur de la Commission, la Présidente et les Vice-Président(e)s ont examiné les pouvoirs des représentant(e)s des États membres et en ont rendu compte à la Commission. Les pouvoirs des représentant(e)s de 43 États membres ont été jugés en bonne et due forme. Prenant acte du Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs à l'Assemblée générale à sa soixante-dix-neuvième session (A/79/613), et conformément à la résolution 396 (V) de l'Assemblée en date du 14 décembre 1950, le Bureau a décidé de reporter toute décision relative aux pouvoirs des représentant(e)s du Myanmar pour la quatre-vingt-unième session de la Commission jusqu'à ce que l'Assemblée se prononce sur la représentation du Myanmar.

322. La Commission a pris note du rapport oral du Bureau sur les pouvoirs des représentant(e)s.

Élection des membres du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement

323. Outre la République de Corée, pays hôte, la Commission a élu les membres ci-après au Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement pour la période allant de 2025 à 2028 : Bangladesh, Cambodge, Fédération de Russie, Inde, Kazakhstan, Ouzbékistan, Philippines et Thaïlande.

Élection des membres du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes

324. Outre la République islamique d'Iran, pays hôte, la Commission a élu les membres et les membres associés ci-après au Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes pour la période allant de 2025 à 2028 : Bangladesh, Inde, Kazakhstan, Maldives, Mongolie, Pakistan et Türkiye, ainsi que Macao (Chine).

Élection des membres du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable

325. Outre la Chine, pays hôte, la Commission a élu les membres ci-après au Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable pour la période allant de 2025 à 2028 : Inde, Malaisie, Mongolie, Philippines, République de Corée, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam.

Élection des membres du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique

326. Outre le Japon, pays hôte, la Commission a élu les membres ci-après au Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique pour la période allant de 2025 à 2028 : Chine, Inde, Malaisie, Mongolie, Pakistan, Philippines, République de Corée et Thaïlande.

Point 11 de l'ordre du jour
Adoption du rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique sur les travaux de sa quatre-vingt-unième session

327. À sa 9e séance plénière, le 25 avril 2025, la Commission a adopté à l'unanimité le rapport sur les travaux de sa quatre-vingt-unième session (ESCAP/81/32).